

prévoyance:ne

RAPPORT DE GESTION 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITE	3
INTRODUCTION	3
1. <i>En bref</i>	3
2. <i>Chiffres clés</i>	5
ACTIVITES	6
3. <i>Principes généraux et stratégie</i>	6
4. <i>Assurance</i>	11
5. <i>Placements</i>	19
6. <i>gérance.ne</i>	24
GOVERNANCE	26
7. <i>Structure organisationnelle</i>	26
8. <i>Organes</i>	28
OBJECTIFS ET CONCLUSION	32
9. <i>Objectifs et projets en 2018 - 2019</i>	32
10. <i>Conclusion</i>	34
COMPTES ANNUELS	36
BILAN	36
COMPTE D'EXPLOITATION	38
ANNEXE	40
1. <i>Bases et organisation</i>	40
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes</i>	44
3. <i>Nature de l'application du but</i>	46
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes</i>	48
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture</i>	49
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i>	56
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>	71
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>	77
9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i>	77
10. <i>Evènements postérieurs à la date du bilan</i>	78
11. <i>Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle</i>	80
12. <i>Rapport de révision</i>	81
TABLE DES MATIERES	84



RAPPORT D'ACTIVITE

INTRODUCTION

Le rapport de gestion est composé du rapport d'activité, des comptes annuels et de leur annexe.

Le rapport de révision 2017 et l'attestation de l'expert se trouvent à la fin de ce document.

1. EN BREF

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (ci-après : la Caisse ou [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne)) présentent le rapport de gestion concernant l'année 2017, ainsi que les comptes arrêtés au 31.12.2017.

Les éléments suivants ont constitué les principales caractéristiques pour l'année sous revue :

- La performance brute de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne) est de 8.83% pour 2017 (4.01% en 2016). Ce très bon résultat découle en particulier d'une évolution extraordinaire des marchés d'actions (suisses et étrangères). Il s'agit cependant de ne pas perdre de vue le contexte où les grandes banques centrales dopent les marchés financiers depuis presque une décennie en y injectant d'importantes liquidités. Cette période de soutien devrait peu à peu toucher à sa fin.
- La fortune nette selon OPP2 de la Caisse au 31.12.2017 s'élève à CHF 4.144 milliards (CHF 3.791 milliards au 31.12.2016). A fin 2017, la réserve de fluctuation de valeur se monte à CHF 735 millions (95.3% de son objectif). Pour rappel, elle a été constituée à hauteur de CHF 270 millions au 01.01.2014 par l'apport des employeurs. Cette réserve de fluctuation de valeur est nécessaire au vu des perspectives et de la volatilité des rendements futurs. Selon les spécialistes de la finance, il faudra en effet s'attendre à des performances moins élevées ces prochaines années.

Au 01.01.2018, le degré de couverture de la Caisse (selon art. 44 OPP2) est de 68.9% (64.2% au 01.01.2017). Le taux de couverture satisfait quant à lui au plan de recapitalisation pour atteindre 56.7% à la même date. Ainsi, depuis 2014, la Caisse continue de suivre parfaitement son plan de recapitalisation, prouvant que les mesures mises en place et une gestion rigoureuse portent leurs fruits.

Par ailleurs, la Caisse dispose de la provision nécessaire pour couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25% pour les bénéficiaires de rentes.

Au cours de l'année 2017, la Caisse a soutenu l'Etat dans le processus législatif qui a abouti le 20.02.2018 à l'adoption de mesures, nécessaires à l'adaptation du plan de prévoyance, prenant en compte l'impact de la baisse attendue des espérances de rendement. L'origine des travaux remonte au 15.01.2015, avec la décision de la Banque nationale suisse (BNS) de baisser ses taux directeurs en territoire négatif. En juin 2016, le Conseil d'administration avait remis son rapport au Conseil d'Etat, lequel a mené les démarches nécessaires durant l'année 2017 pour un traitement par la Commission Prévoyance du Grand Conseil à l'automne.

Courant de l'année 2017, outre le dossier susmentionné et la gestion courante de la Caisse, les organes de la Caisse ont été particulièrement sollicités par les principaux travaux suivants :

- sur demande de l'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So), préparation d'un plan B au passage à la primauté des cotisations ;



- mise en œuvre de la décision du Tribunal administratif fédéral concernant l'ex-CPC (Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds) ;
- préparation de l'intégration des assurés et de la fortune de la FPMSP (Fondation de prévoyance du personnel de la Maison de Santé de Préfargier) ;
- adaptations réglementaires, notamment la baisse, au 01.07.2017, du taux de réversion de 70% à 60% pour la rente expectative de conjoint/concubin survivant ;
- étude des impacts du projet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, refusé par le peuple le 24.09.2017.

Relevons que, suite à la nouvelle législature cantonale, le Conseil d'administration a revu la composition de ses organes le 01.07.2017 et a participé à diverses formations collectives en lien avec les thèmes ci-avant.

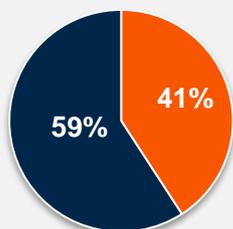
L'administration de la Caisse met régulièrement à jour son site Internet www.prevoyance.ne.ch, notamment lors de tout changement concernant les assurés ou les employeurs affiliés. De nombreuses informations concernant des sujets traités par l'administration de la Caisse y figurent, tout comme des brochures explicatives sur les thèmes principaux de l'assurance et sur les prêts hypothécaires. En cette période de changement, les assurés et employeurs ont été invités à porter une attention toute particulière aux questions fréquentes (FAQ) figurant sur le site Internet.



2. CHIFFRES CLES

EFFECTIF

26'955 assurés actifs et bénéficiaires de rentes
+ **3'509** depuis le 01.01.2010



■ Hommes
■ Femmes

Rapport démographique (effectif) : **2.04**

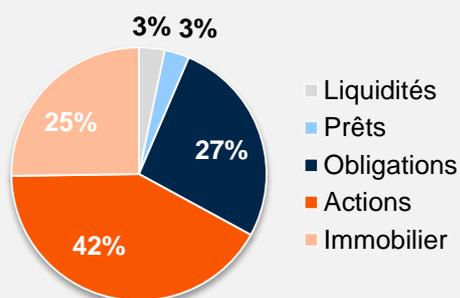
Répartition de l'effectif au 01.01.2018



FORTUNE NETTE SELON OPP2

4.144 milliards de CHF

Performance brute 2017 : **8.83%**



■ Liquidités
■ Prêts
■ Obligations
■ Actions
■ Immobilier

DEGRÉ DE COUVERTURE

68.9% selon l'art. 44 OPP2



+ **13.2 points de %** depuis le 01.01.2012

→ le chemin de recapitalisation est respecté

RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

CHF 735 millions au 01.01.2018

17.7% de la fortune

Objectif : **CHF 771** millions, soit **18.6%** de la fortune

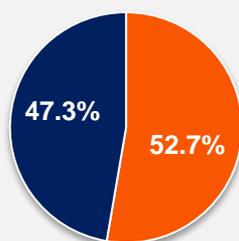
ENGAGEMENTS

6.014 milliards de CHF

Bases techniques : **LPP 2010 (P 2013)**

Taux technique : **3.5%**

Provision à disposition (bénéficiaires de rentes) pour un passage à 2.25% au 01.01.2019



■ Bénéficiaires de rentes
■ Actifs

FRAIS

CHF 184.- / assuré

→ en-dessous de la moyenne suisse selon l'enquête Swisscanto

TRANSPARENCE

Taux de transparence des frais de gestion de fortune de **99.88%**

EMPLOYEURS AFFILIÉS

134, dont **5** employeurs représentant **50%** de l'effectif total



ACTIVITES

3. PRINCIPES GENERAUX ET STRATEGIE

3.1. But et orientations

prévoyance.ne a pour mission d'assurer le personnel de la fonction publique neuchâteloise contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et par le Règlement d'assurance (RAss) adopté par le Conseil d'administration.

La Caisse est une institution commune et autonome à laquelle sont affiliés 134 employeurs. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie de la collectivité publique.

prévoyance.ne est une institution enveloppante¹, exerçant dans le domaine obligatoire (prestations minimum LPP) et surobligatoire.

Par la création de la Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, les employeurs fondateurs visent principalement les objectifs suivants :

- regrouper l'ensemble des employés de la fonction publique et parapublique sous des conditions d'assurance identiques ;
- renforcer les solidarités entre les différents effectifs d'assurés actifs et pensionnés ;
- optimiser les frais.

3.2. Stratégie globale

Le Conseil d'administration, ainsi que la Direction de la Caisse, veillent à la réalisation du but de la prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente et à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.

3.3. Administration

La Direction de prévoyance.ne administre les affaires courantes. Elle propose et met en œuvre les décisions stratégiques du Conseil d'administration.

Au 31.12.2017, la gestion courante de prévoyance.ne est menée par une équipe de 45 collaborateurs, dont 2 apprentis, représentant 40.4 employés équivalents plein temps (EPT) (47 collaborateurs, dont 2 apprentis pour 41.1 EPT au 31.12.2016) organisés en quatre secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune ;
- Administration financière, SCI, informatique ;
- Gérance immobilière.

Le secrétariat de direction complète l'organisation pour conduire les tâches transversales et la gestion de projets en soutien de la Direction.

Le détail de l'organigramme de l'administration se trouve sur le site Internet de la Caisse.

¹ Les dispositions réglementaires prévoient des cotisations/prestations au-delà des dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).



3.4. Recapitalisation

Pour rappel, suite aux modifications intervenues dans la LPP en janvier 2012²⁾, prévoyance.ne a dû prendre des mesures importantes afin de satisfaire aux exigences fédérales, lesquelles se sont traduites par une modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et des différents règlements au 01.01.2014. Le plan de recapitalisation figurant dans le tableau ci-après a été adopté par le Grand Conseil le 26.06.2013 pour une entrée en vigueur au 01.01.2014. Les détails du passage au nouveau régime 2014 sont décrits au chapitre 9 du rapport de gestion 2013.

31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global
		2020	61.0%	2030	73.7%
		2021	62.1%	2031	74.3%
		2022	63.2%	2032	74.8%
2013	53.2%	2023	64.4%	2033	75.4%
2014	53.9%	2024	65.7%	2034	76.2%
2015	54.8%	2025	66.9%	2035	76.9%
2016	55.8%	2026	68.2%	2036	77.6%
2017	56.7%	2027	69.5%	2037	78.4%
2018	58.8%	2028	70.9%	2038	79.1%
2019	59.9%	2029	72.3%	2039	80.0%

La Caisse satisfait à son plan de recapitalisation et elle dispose, de surcroît, d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 735 millions, visant à couvrir les fluctuations des marchés financiers et donc de sécuriser le plan mis en place.

Lors des débats de juin 2013, le Grand Conseil a ajouté une disposition légale à la LCPFPub prévoyant le financement par les employeurs du passage de 80 à 100% de taux de couverture au plus tard au 01.01.2039. Cette exigence très contraignante pour de nombreux employeurs affiliés, et par-delà les obligations fédérales, a été abrogée par le Grand Conseil avec effet au 01.07.2016.

3.5. Degré et taux de couverture

En tant que caisse de pensions publique, reconnue en capitalisation partielle³⁾, prévoyance.ne calcule régulièrement son taux de couverture (selon l'art. 72a LPP) : rapport entre la fortune (après déduction de la réserve de fluctuation de valeur) et les engagements de prévoyance (capitaux des assurés actifs et bénéficiaires de rentes et provisions techniques).

Toutefois, les caisses de pensions en Suisse expriment leur degré de couverture sans déduire la réserve de fluctuation de valeur de la fortune (selon l'art. 44 OPP2). Cette présentation signifie que, pour un degré de couverture de 115% par exemple, 15% de la fortune constituent la réserve de fluctuation de valeur⁴⁾.

Ainsi, prévoyance.ne publie d'une part son degré de couverture (DC), notamment pour se comparer avec les autres caisses de pensions en Suisse, et d'autre part, son taux de couverture (TC) pour contrôler le suivi du plan de recapitalisation.

²⁾ LF du 17.12.2010 (financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 (RO 2011 3385; FF 2008 7619).

³⁾ Décision de l'As-So du 13.11.2013, renouvelée le 13.12.2017.

⁴⁾ Par analogie avec les caisses en capitalisation complète, la différence rapportée en francs entre le degré de couverture et le taux de couverture (ou objectif du plan de recapitalisation) constitue la réserve de fluctuation de valeur.



Le degré et le taux de couverture, calculés selon les bases techniques LPP2010 (P 2013⁵⁾) et un taux d'intérêt technique de 3.5%, se présentent comme suit :

Degré de couverture selon 44 OPP2	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'729'017'211.40	2'745'933'870.25	-16'916'658.85
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'764'225'684.50	2'717'245'633.30	46'980'051.20
Provisions techniques	520'531'696.85	444'389'603.80	76'142'093.05
Engagements de prévoyance (E)	6'013'774'592.75	5'907'569'107.35	106'205'485.40
Fortune disponible selon 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	3'409'810'194.09	3'296'423'561.90	113'386'632.19
RFV	734'554'953.85	494'324'474.19	240'230'479.66
Total de la fortune selon 44 OPP2 (F) (<i>actifs - passifs non actuariels + RFV</i>)	4'144'365'147.94	3'790'748'036.09	353'617'111.85
Découvert technique selon 44 OPP2	1'869'409'444.81	2'116'821'071.26	-247'411'626.45
Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)	68.9 %	64.2 %	4.7 pts de %

Reflet de cette évolution favorable de la situation financière, le découvert au sens de l'article 44 OPP2 (avant mise en réserve) diminue. Notons toutefois (voir tableau ci-dessous) qu'il diminue plus légèrement au sens de l'article 72a LPP en raison de l'accroissement des engagements de prévoyance (croissance de l'effectif global et capitalisation).

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	6'013'774'592.75	5'907'569'107.35	106'205'485.40
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'409'810'194.09	3'296'423'561.90	113'386'632.19
Découvert selon 72a LPP	2'603'964'398.66	2'611'145'545.45	-7'181'146.79
Taux de couverture selon 72a LPP	56.7 %	55.8 %	0.9 pt de %

Le tableau ci-dessus montre que le taux de couverture global de la Caisse a augmenté entre le 31.12.2016 (55.8%) et le 31.12.2017 (56.7%), respectant pleinement le chemin de recapitalisation mis en place (voir chapitre 3.4).

Grâce à une très bonne performance des placements en 2017, la situation financière de la Caisse s'est améliorée davantage que le prévoit le plan, conduisant à une hausse de 4.7 points de pourcentage du degré de couverture au sens de l'art. 44 OPP2 et surtout, à une augmentation de la réserve de fluctuation de valeur d'un peu plus de CHF 240 millions.

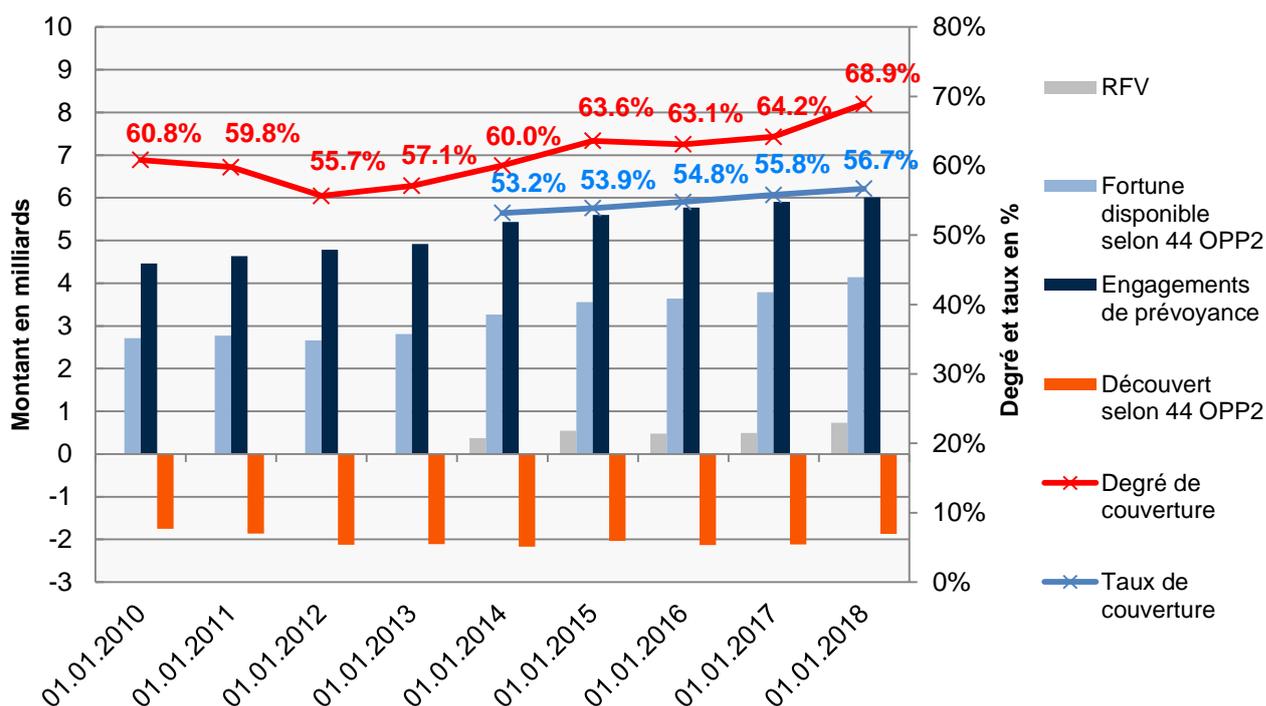
Le taux de couverture des assurés actifs au 31.12.2017 s'élève à 8.5%⁶⁾, selon l'article 72a LPP (6.9% au 31.12.2016) et à 34.3% (24.5% au 31.12.2016) selon l'article 44 OPP2.

⁵⁾ Projetées en 2013 en appliquant l'évolution constatée entre les bases 2005 et 2010.

⁶⁾ Taux de couverture des actifs = (fortune – engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes) / engagements de prévoyance des actifs.



L'évolution des éléments constituant le taux et le degré de couverture se présente de la manière suivante depuis la création de prevoyance.ne :

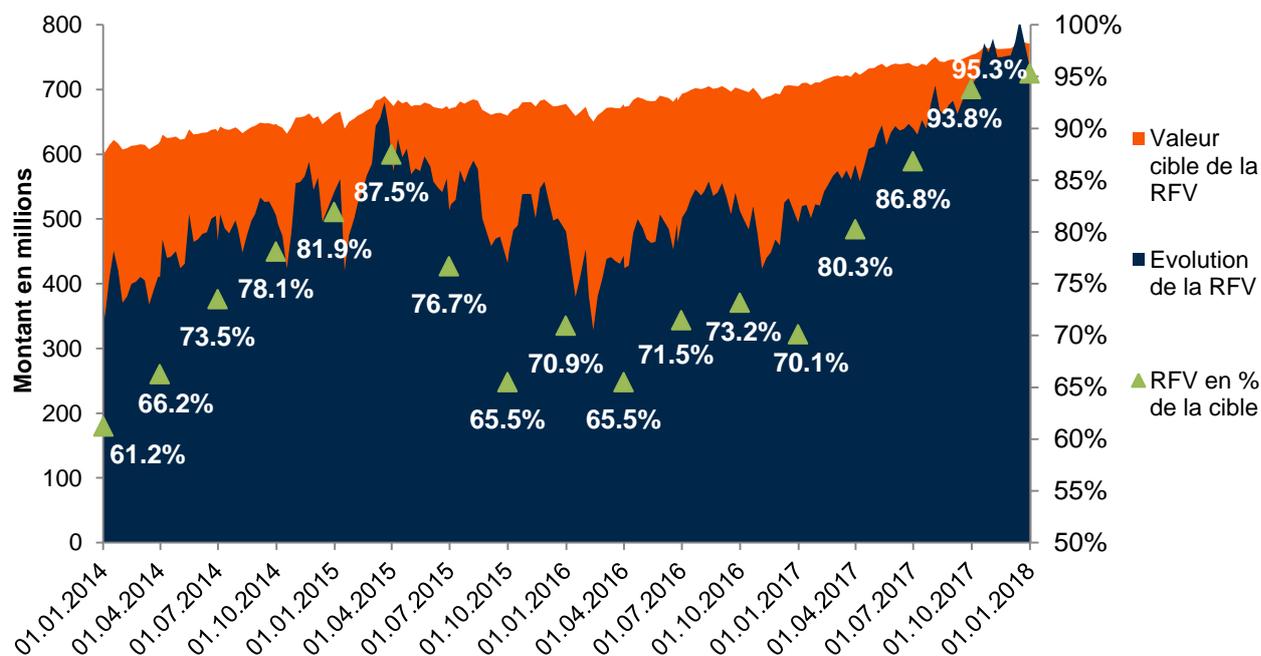


Ce graphique montre que les engagements de prévoyance augmentent de manière régulière, hormis au 01.01.2014 (croissance plus marquée). Cela s'explique par le fait qu'à cette date, la Caisse a procédé à un changement de bases techniques (y compris taux d'intérêt technique). Ce changement a eu un impact important dans l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Les engagements ont dû être augmentés pour couvrir à la fois la hausse de la longévité et la baisse du taux d'intérêt technique de 4% à 3,5%. A la même date, une provision de CHF 300 millions, pour le passage du taux d'intérêt technique à 3%, a également été constituée. Ces phénomènes cumulés sont très contraignants pour prevoyance.ne (et toutes les caisses de pensions en Suisse) puisqu'ils obligent à renforcer les engagements pour subvenir aux mêmes besoins (durée de versement attendu des rentes plus longue et soutien moindre attendu du rendement).

3.6. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur (RFV) vise à sécuriser le chemin de recapitalisation en absorbant les fluctuations des marchés financiers.

Grâce à une évolution favorable depuis l'entrée en vigueur du plan de recapitalisation, la Caisse a pu significativement renforcer cette réserve, constituée par un apport de CHF 270 millions des employeurs affiliés au 01.01.2014. L'exercice 2015 avait nécessité d'utiliser en partie la RFV pour compenser le rendement des marchés inférieur aux besoins nécessaires au maintien du chemin de recapitalisation. L'exercice 2016 ayant été favorable, une attribution a pu être faite à la RFV. Elle a ensuite continué sa progression très positive en 2017 en raison d'une performance des placements excellente (+CHF 240,2 millions).



Au 31.12.2017, la Caisse dispose d'une RFV de CHF 735 millions (CHF 494 millions au 31.12.2016). Elle représente 17.7% de la fortune et atteint ainsi 95.3% du niveau cible. La RFV nécessaire par rapport aux risques de la stratégie de placements devrait toutefois s'élever à CHF 771 millions au 31.12.2017 (18.6% de la fortune, 100% du niveau cible).

Les fluctuations de la fortune ont un impact à la fois sur la RFV et sur l'évolution de sa valeur cible requise, comme le montrent les oscillations des aires du graphique. L'évolution de la RFV est plus marquée, puisque chaque variation de la fortune est répercutée intégralement sur cette dernière. Le niveau cible n'est impacté quant à lui que de 18.6% de la variation totale. Il y a donc un facteur d'environ 1/5 (18.6/100) entre les mouvements de la RFV (réserve effective) et sa valeur cible, que ce soit en période haussière ou baissière.

3.7. Activités annuelles

Outre ses activités courantes, la Caisse s'est occupée en 2017 des projets suivants :

- dans le cadre global de la baisse attendue des espérances de rendement et du changement de primauté prévu au 01.01.2019, la Caisse a anticipé les travaux relatifs à la mise en place du nouveau plan de prévoyance ;
- les règlements de la Caisse ont été dûment adaptés (voir chapitre 1.3. de l'annexe) suite à la baisse de la rente expectative de conjoint/concubin survivant et à la modification de l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement ;
- l'administration de la Caisse a collaboré sur plusieurs dossiers avec les services de l'Etat et des autres employeurs, la Commission Prévoyance du Grand Conseil et l'Autorité de surveillance (As-So). Elle a notamment produit plus de dix notes explicatives en lien avec les changements prévus ;
- le suivi des règles d'intégrité et de loyauté par les membres du Conseil d'administration, de la Direction et du personnel a été dûment contrôlé.

Les activités en lien avec l'assurance et les placements sont décrites, quant à elles, aux chapitres 4.2 et 5.3.



4. ASSURANCE

4.1. Contexte de la prévoyance professionnelle

Le contexte persistant de taux d'intérêt bas et l'allongement de l'espérance de vie restent les principaux défis de l'ensemble des caisses de pensions en Suisse. A long terme, les rendements attendus sont plus bas que par le passé. En conséquence, les réflexions autour des paramètres techniques et des prestations ont inévitablement succédé aux préoccupations soulevées par les mutations du revenu de la fortune, communément appelé le "troisième cotisant". Les caisses de pensions ont été amenées à prendre des mesures correctives pour assurer l'équilibre financier du système à long terme. Le constat est une diminution généralisée des taux de conversion et des taux d'intérêt techniques. En d'autres termes, les caisses de pensions ont été contraintes à la fois de renforcer leurs engagements de prévoyance, tout en apportant des modifications aux prestations réglementaires (réduction du taux de conversion et baisse attendue de la rémunération future du capital de prévoyance des assurés actifs).

Si le besoin de réforme du système suisse de prévoyance vieillesse est avéré, il n'en demeure pas moins que le souverain aussi bien que les cantons ont refusé la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et son financement additionnel par le biais d'un relèvement de la TVA en date du 24 septembre 2017.

Les chiffres-clés et les montants-limites déterminants restent inchangés pour 2018. Les rentes AVS et les montants-limites LPP sont identiques depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les principaux montants de référence pour la Caisse sont résumés dans le tableau ci-après :

Montants-limites applicables pour prevoyance.ne	Depuis le 01.01.2015	Depuis le 01.01.2013
Montant minimal du salaire assuré	CHF 21'150.-	CHF 21'060.-
Pont-AVS maximal (= rente AVS complète maximale)	CHF 28'200.-	CHF 28'080.-
Montant de coordination	CHF 16'450.-	CHF 16'380.-

Le taux d'intérêt minimal LPP pour 2018 est resté quant à lui à 1.0%.

4.2. Activités annuelles

Concernant la partie assurance, la Caisse a traité des thèmes suivants durant l'année 2017 :

- en application des dispositions de l'article 6, alinéa 2, de la LCPFPub, et, suite à l'approbation du Règlement de liquidation partielle (RLPart) en avril 2016 et du Règlement d'affiliation des employeurs (RAff) en mai 2016 par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So), prevoyance.ne a entrepris de formaliser l'affiliation des employeurs par des conventions, ces dernières étant jusqu'alors tacites. Ce processus arrive à son terme.
- pour satisfaire au nouveau droit du divorce entré en vigueur au 01.01.2017, les règlements d'assurance de la Caisse (RAss et RMed), ainsi que le logiciel de gestion des effectifs, ont été dûment adaptés à ces nouvelles normes. Le changement majeur tient au fait que l'exécution du partage de la prévoyance professionnelle est dès lors possible lorsqu'un conjoint touche déjà une rente d'invalidité ou de retraite du 2^e pilier. La révision apporte en outre des améliorations dans les domaines suivants : moment déterminant pour le calcul du partage, obligations d'information complémentaires, répartition entre la part obligatoire LPP et surobligatoire.

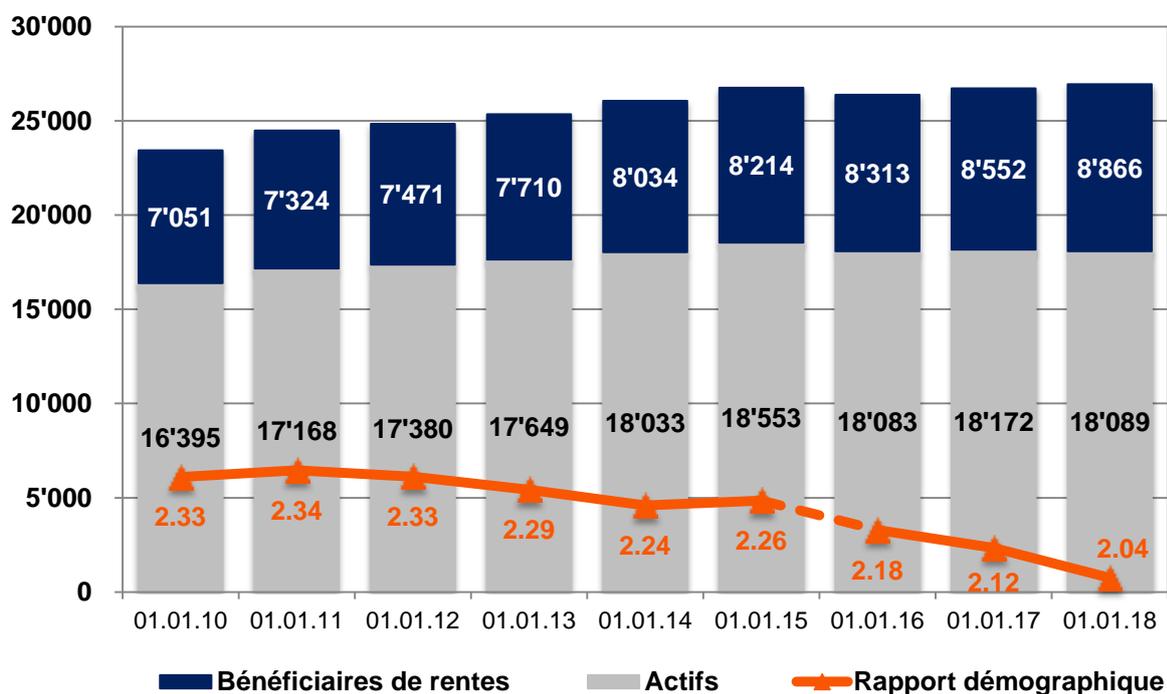


- en mai 2017, le Tribunal administratif fédéral a finalement rejeté la vingtaine de recours contre le Règlement d'utilisation des fonds excédentaires de l'ex-CPC (RCPC). La Caisse a ainsi pu procéder à l'exécution du plan dès le 01.08.2017. Les assurés de l'ex-CPC ont reçu un versement unique en capital correspondant au rétroactif des montants dus pour la période du 01.01.2010 au 31.07.2017 et les prestations/cotisations des assurés concernés ont été adaptées selon le RCPC dès le 01.08.2017 (voir chapitre 5.6 pour les détails).
- le Règlement sur les engagements a été mis à jour avec entrée en vigueur au 01.01.2018 pour se conformer au Règlement d'utilisation des fonds ex-CPC.
- dans la perspective de la baisse attendue des espérances de rendement, le Conseil d'administration a décidé de réduire la rente expectative de conjoint/concubin survivant de 70% à 60% au sein du Règlement d'assurance (RAss) dès le 01.07.2017.
- en marge de ces décisions, le montant du capital-décès a fait l'objet d'une adaptation pour une entrée en vigueur au 01.07.2017. Dans les situations où le décès ouvre le droit à une rente de conjoint/concubin survivant, le montant du capital-décès est maintenu à CHF 10'000.-. Par contre, dans les cas où le décès n'ouvre pas le droit à une telle prestation, il s'élève dès lors à la somme des apports personnels de l'assuré avec intérêts, mais CHF 10'000.- au minimum. En parallèle, le nombre de rachats autorisés est passé d'un seul à trois par année.
- par ailleurs, le RAss a été modifié avec effet au 01.10.2017 – pour se conformer aux modifications à la même date du droit fédéral – avec pour but de faciliter le remboursement d'un retrait pour l'accession à la propriété du logement (abaissement du montant minimal de CHF 20'000.- à CHF 10'000.-).
- le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed) a également fait l'objet d'une révision de la définition du montant du capital-décès, avec pour objet de clarifier le droit si le décès conduit également au versement d'une rente de survivant.
- dans le cadre de la réforme induite par la baisse des espérances de rendement, la Caisse a travaillé en collaboration avec la Commission Prévoyance du Grand Conseil et a réalisé plusieurs études concernant notamment les mesures transitoires prévues pour accompagner le changement de plan d'assurance.
- pour rappel, les dispositions transitoires du RAss prévoient qu'entre le 01.01.2014 et le 31.12.2018, aucune indexation de rente ne soit accordée. La situation peut être revue en cas de forte inflation ce qui n'a pas été le cas en 2017 puisque l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été modérée de mai 2016 à mai 2017 (0.5%). Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 19.12.2017, de ne pas indexer les rentes au 01.01.2018. Compte tenu de l'application du Règlement sur l'utilisation des fonds excédentaires de l'ex-CPC (RCPC), les pensionnés issus de cette institution ont bénéficié de l'indexation à laquelle ils ont droit.
- de nombreuses séances d'informations générales destinées aux assurés et employeurs affiliés ont été menées durant l'exercice écoulé.



4.3. Evolution des effectifs et du rapport démographique⁷⁾

L'évolution des effectifs (actifs et bénéficiaires de rentes) est détaillée dans le graphique suivant :



Au 01.01.2018, la Caisse compte 26'955 assurés (+ 3'509 par rapport au 01.01.2010). Cette évolution représente une augmentation annuelle moyenne de 1.8% sur cette période de huit années (1.2% pour les assurés actifs et 2.9% pour les bénéficiaires de rentes).

Entre le 01.01.2015 et le 01.01.2016, l'effectif total a diminué. Cela est dû à la nouvelle méthode de présentation des effectifs par "employé" plutôt que par "contrat de travail", dont l'explication est détaillée au chapitre 1.6. de l'annexe du rapport de gestion 2016. Cette adaptation conduit à une baisse de l'effectif aussi bien chez les assurés actifs que chez les bénéficiaires de rentes. La baisse de l'effectif des bénéficiaires de rentes a toutefois été compensée au 01.01.2016 par de nombreux passages à la retraite. Pour rappel, les chiffres au 01.01.2016 ont été adaptés de façon rétroactive, pour permettre une comparaison objective entre les deux exercices.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes durant l'exercice 2017 est plus marquée que les années précédentes. On constate également pour la première fois une légère baisse de l'effectif des actifs par rapport à l'année précédente (-0.5%).

Le rapport démographique est de 2.04 assurés actifs pour 1 bénéficiaire de rentes, ce qui correspond à 67% d'assurés actifs et 33% de bénéficiaires de rentes. Comparativement à d'autres caisses de pensions, notamment privées, plus récentes et offrant la possibilité d'un prélèvement complet des prestations à la retraite, la situation démographique de la Caisse n'est pas favorable. En termes d'engagements, le rapport entre les actifs et les bénéficiaires de rentes est de 47/53%, inchangé par rapport à la situation au 01.01.2017 (voir page 5).

⁷⁾ Le graphique ci-après n'a fait l'objet d'un recalcul que pour les trois derniers exercices, conformément à la nouvelle méthode de comptage des assurés, valable dès le 01.01.2017.

Le tableau ci-dessous présente le détail de l'évolution de l'effectif depuis le 01.01.2010 (8 exercices) :

	01.01.2018	Evolution			
		01.01.2010	En nombre	En %	Moyenne par année en %
Homme	7'145	7'004	141	2.01%	0.2%
Femme	10'944	9'391	1'553	16.54%	1.9%
Total des assurés en activité	18'089	16'395	1'694	10.33%	1.2%
Homme	3'241	2'750	491	17.85%	2.1%
Femme	3'239	2'117	1'122	53.00%	5.5%
Retraités	6'480	4'867	1'613	33.14%	3.6%
Homme	152	89	63	70.79%	6.9%
Femme	1'287	1'208	79	6.54%	0.8%
Conjoints survivants	1'439	1'297	142	10.95%	1.3%
Homme	185	194	-9	-4.64%	-0.6%
Femme	305	263	42	15.97%	1.9%
Invalides	490	457	33	7.22%	0.9%
Homme	232	209	23	11.00%	1.3%
Femme	225	221	4	1.81%	0.2%
Enfants d'invalides, de retraités et orphelins	457	430	27	6.28%	0.8%
Homme	3'810	3'242	568	17.52%	2.0%
Femme	5'056	3'809	1'247	32.74%	3.6%
Total des bénéficiaires de rentes	8'866	7'051	1'815	25.74%	2.9%
Homme	10'955	10'246	709	6.92%	0.8%
Femme	16'000	13'200	2'800	21.21%	2.4%
Total de l'effectif	26'955	23'446	3'509	14.97%	1.8%

Depuis 2010, l'évolution en pourcent des bénéficiaires de rentes a été supérieure à celle des assurés en activité, ce qui a conduit à la baisse du rapport démographique.

L'augmentation des effectifs est d'une manière générale beaucoup plus marquée chez les femmes.

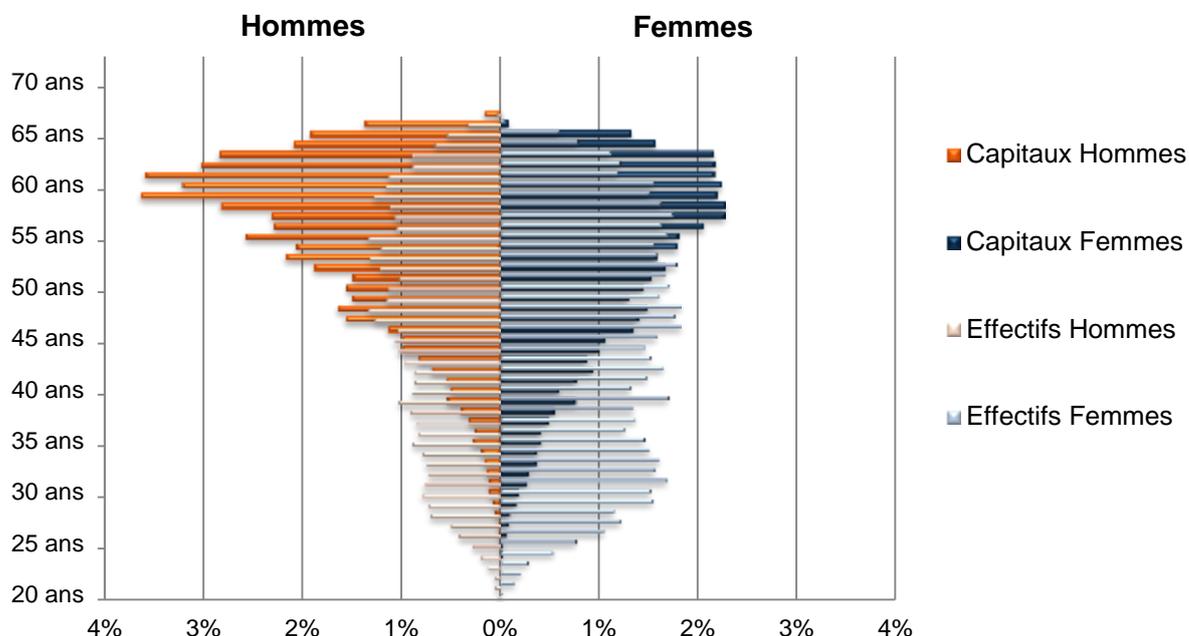
L'évolution du nombre de personnes au bénéfice d'une rente d'invalidité entre le 01.01.2010 et le 01.01.2018 est plus faible que la croissance globale de l'effectif. Rappelons qu'elle est directement dépendante des décisions rendues par l'Assurance invalidité (AI). Toutefois, d'autres facteurs tels que les mesures de réintégration prises lors de la 6^e révision de l'AI, ainsi que la hausse de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014⁸⁾ influencent également cette évolution. Sans ce changement, cette évolution serait encore davantage modérée (par définition, les assurés invalides restent plus longtemps dans cette catégorie en raison de l'augmentation de l'âge ordinaire de la retraite de deux ans).

⁸⁾ La hausse de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014 a eu pour effet de maintenir au sein de la catégorie des invalides les personnes entre 62 et 64 ans.



Le nombre de nouveaux retraités a connu une hausse importante durant ces 8 années, avec une croissance moyenne annuelle de 3.6%. La structure d'âge des assurés en activité (voir ci-dessous) laisse à penser que cette évolution va encore se poursuivre ces prochaines années.

Le graphique ci-dessous compare la proportion des assurés en activité par âge et des capitaux de prévoyance :



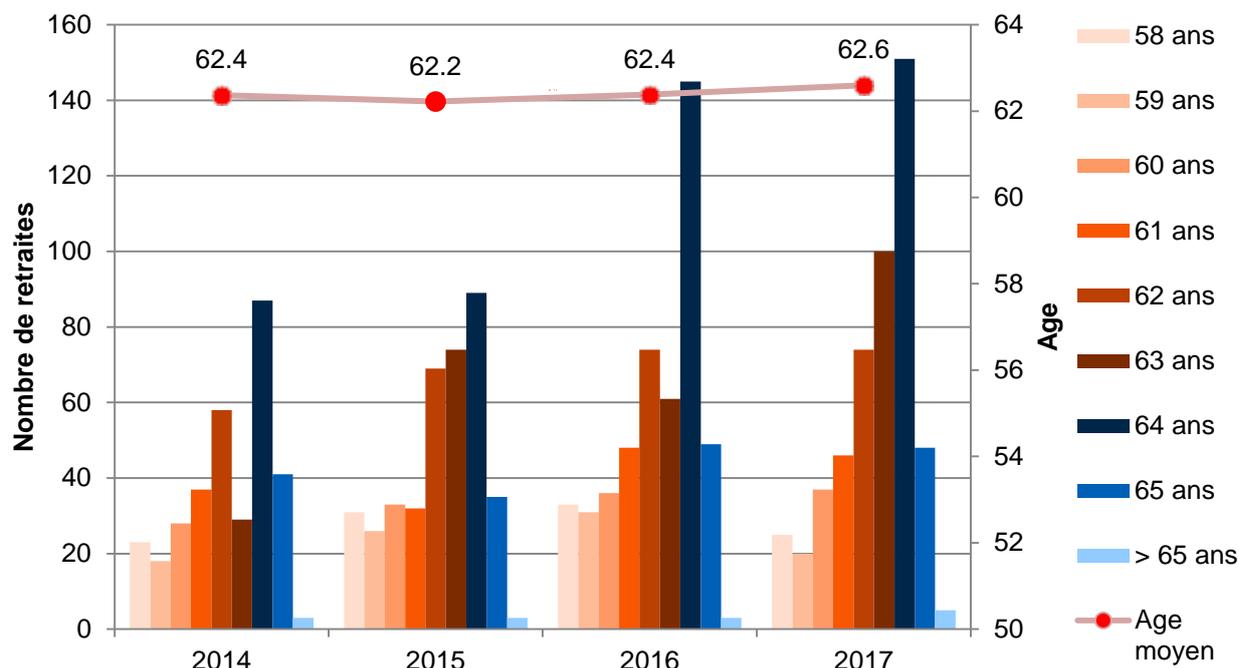
Si l'effectif est réparti de manière relativement homogène entre les âges, il n'en va pas de même pour la répartition des capitaux. Cette dernière reflète un biais très prononcé en faveur des assurés les plus âgés. Il s'agit du reflet du système de la capitalisation.

Le graphique montre que malgré un effectif d'actifs plus élevé chez les femmes, la part en capital de ces dernières est significativement plus basse que celle des hommes. La raison s'explique notamment par le fait que les femmes ont plus fréquemment un taux d'activité à temps partiel, des carrières parfois interrompues et probablement une accession à des postes bien rémunérés plus difficile.

L'âge moyen des assurés actifs est de 43 ans et 10 mois (43 ans et 11 mois en 2016). Au 01.01.2010, l'âge moyen était de 43 ans et 5 mois. Si durant les six premières années l'âge moyen avait légèrement augmenté avant de se stabiliser durant deux ans, il affiche une faible régression en 2017. Un nombre croissant de départs à la retraite est encore une fois à l'origine de cette évolution.



Le graphique suivant compare le nombre de départs à la retraite selon l'âge entre 2014 et 2017. Pour rappel, les assurés ont la possibilité de prendre leur retraite à partir de 58 ans, de manière flexible :



Par rapport aux deux premières années représentées sur le graphique, le nombre de départs à la retraite a, dans l'ensemble, augmenté pour chaque âge depuis 2016 et particulièrement à l'âge ordinaire de la retraite de 64 ans. On constate également que, contrairement à l'année précédente, les départs à 63 ans sont plus nombreux. De manière générale, les départs en retraite continuent de s'accroître en 2017, au vu de l'évolution démographique ainsi qu'à l'approche du changement de plan d'assurance prévu en 2019. L'âge moyen de départ à la retraite augmente sensiblement depuis 2015.

Pour rappel, les assurés au bénéfice des dispositions particulières PPP ont un âge de retraite ordinaire de 61 ans, influençant quelque peu le graphique ci-dessus.

4.4. Employeurs

Au 01.01.2018, 134 employeurs assurent leur personnel à prevoyance.ne. Leur représentation au sein du Conseil d'administration (9 membres depuis le 01.01.2015) est déterminée en fonction de leur nombre respectif d'affiliés actifs. L'Etat de Neuchâtel dispose de deux sièges au moins et les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, chacune d'un siège au moins.

Les représentants employeurs au Bureau du Conseil d'administration rencontrent une fois par année les employeurs affiliés (pas tous représentés au Conseil d'administration). Une rencontre avec les employeurs s'est ainsi tenue le 15.11.2017. De la même manière, une rencontre entre les représentants assurés au Bureau et les représentants des associations professionnelles a eu lieu le 21.11.2017. Ces séances traduisent la décision et la volonté des organes de la Caisse de renforcer les échanges avec l'ensemble des employeurs affiliés et les associations professionnelles.

En outre, l'administration de la Caisse poursuit ses échanges réguliers avec les directions et les gestionnaires des ressources humaines des employeurs affiliés. Ces derniers sont des relais importants pour prevoyance.ne afin de partager, avec les assurés, les spécificités de la prévoyance professionnelle.

4.5. Prestations

Dans le cadre de l'application de la LPP, prevoyance.ne s'engage à prendre l'ensemble des mesures permettant aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir, avec l'aide de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité fédérale (AVS/AI), un niveau de vie approprié lors de la survenance d'un cas d'assurance.

Le tableau ci-dessous détaille les prestations réglementaires versées en 2017 (et en 2010 pour la comparaison) :

	2017	2010	Evolution	
			En CHF	En %
Prestations en rentes	229'809'417.85	198'451'552.40	31'357'865.45	15.8
Retraites	184'311'989.55	157'254'314.50	27'057'675.05	17.2
<i>dont ponts-AVS</i>	8'755'635.75	15'045'407.40	-6'289'771.65	-41.8
Survivants	34'273'254.10	30'610'283.90	3'662'970.20	12.0
Invalides	9'351'333.85	8'055'278.35	1'296'055.50	16.1
Enfants	1'872'840.35	2'531'675.65	-658'835.30	-26.0
Prestations en capital	17'123'855.25	6'238'745.10	10'885'110.15	174.5
Autres prestations *	-590'789.68	-1'314'130.56	723'340.88	-55.0
Total	246'342'483.42	203'376'166.94	68'034'410.28	33.5

* La rubrique Autres prestations se compose des Autres recettes d'assurance et des Autres charges d'assurance. L'explication relative à l'évolution de ce montant se trouve au chapitre 7.6. de l'annexe.

Comme le montrent les chiffres ci-avant, les prestations sont versées sous forme de rente, de capital ou sous une forme mixte pour la retraite. Les prestations de retraite constituent la majorité des versements de la Caisse.

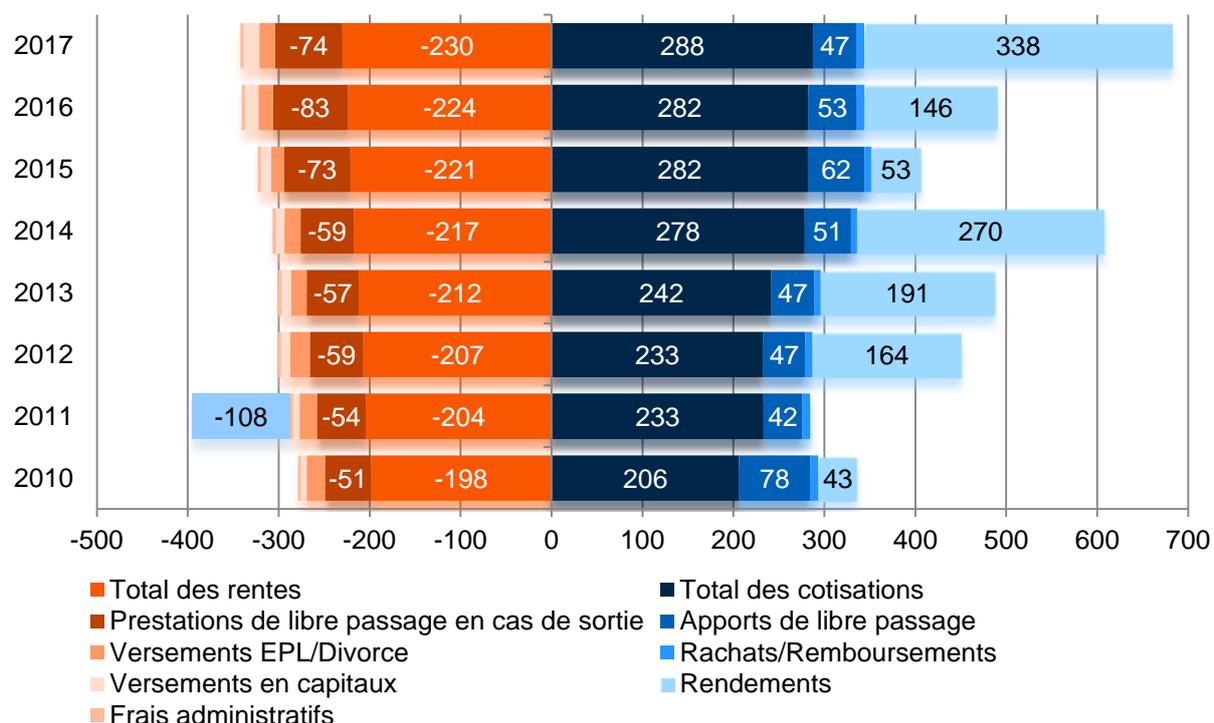
Les prestations en capital sont principalement les capitaux versés lors de départs en retraite. Le montant maximal du retrait en capital est limité à 25% de la prestation de libre passage, entraînant une réduction proportionnelle de la rente. Les assurés prélèvent toutefois en moyenne 8.2% de leurs prestations en capital au moment de la retraite.

Depuis la création de prevoyance.ne, le montant des rentes pont-AVS a sensiblement baissé. Cette diminution s'explique par la fin des rentes octroyées par le programme d'encouragement temporaire à la retraite anticipée de l'Etat de Neuchâtel (2006-2007).



4.6. Cash-flows

Le graphique ci-dessous décrit en détail les entrées et sorties de capitaux au sein de la Caisse depuis sa création au 01.01.2010 (en millions) :



Cette vue d'ensemble permet d'observer l'évolution pour chacune des composantes de cash-flows.

Les rentes et les prestations de libre passage versées représentent les volumes les plus importants des sorties de capitaux, alors que ce sont les cotisations encaissées au niveau des entrées de capitaux. Les rendements réalisés représentent également une part substantielle des revenus de la Caisse, avec toutefois des variations sensibles selon les années (volatilité des marchés financiers). Seul l'exercice 2011 a présenté un rendement négatif. Cela démontre toute l'importance à la fois de pouvoir mieux mettre en relation les rendements réalisés et les intérêts crédités aux assurés, ainsi que de disposer d'une réserve de fluctuation de valeur.

Le total de CHF 78 millions d'apports de libre passage en 2010 est influencé par la reprise lors de la fusion de deux contrats d'assurance pour Hôpital neuchâtelois (HNE) auprès de compagnies d'assurance (pour un montant de CHF 31.8 millions).



5. PLACEMENTS

5.1. Contexte économique et des marchés

Poursuivant le rebond entamé en novembre 2016, à la suite de l'élection de M. Trump, les marchés ont connu une année 2017 euphorique. Ils ont été soutenus par une croissance mondiale synchronisée et en accélération, comme en a témoigné la publication d'excellents indicateurs conjoncturels tout au long de l'année. La confiance des investisseurs a également été renforcée par une amélioration du marché du travail et par une croissance des bénéfices en dessus des 10% dans les principales zones économiques du globe, ainsi que par l'annonce d'un projet de réforme fiscale aux Etats-Unis. Les marchés ont certes été quelque peu perturbés par des incertitudes concernant la capacité du président américain à mettre en place sa politique économique, par un regain de tensions géopolitiques avec la Corée du Nord ou par le passage d'ouragans sur les Caraïbes et les côtes des Etats-Unis, mais rien n'a véritablement fait dévier les marchés de leur marche en avant.

En adéquation avec l'amélioration de l'économie, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a relevé ses taux que trois fois de 0.25% en 2017 (de 0.75% à 1.5%), en raison d'une inflation toujours modérée. Elle a par contre fait un pas de plus vers la normalisation de sa politique monétaire en annonçant une réduction très graduelle de son bilan dès le mois d'octobre.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) s'est montrée à plusieurs reprises satisfaite de l'évolution de l'économie européenne, tout en relevant la faiblesse de l'inflation. Elle n'a ainsi pas modifié sa politique monétaire durant l'année et a prolongé son programme de rachat d'obligations de neuf mois jusqu'en septembre 2018, tout en réduisant la voilure de 60 à 30 milliards d'euros par mois dès janvier 2018.

Dans ce contexte, les marchés des obligations suisses et gouvernementales en monnaies étrangères sont pratiquement inchangés suite à la stabilisation des taux d'intérêt. Par contre, les obligations d'entreprises ont profité de l'appétit des investisseurs pour des placements un peu plus risqués. Du côté des actions, la bourse suisse a terminé en hausse de 19.9%, après avoir perdu 1.4% en 2016. Le marché américain a progressé de 21.8%⁹⁾ soutenu par des données économiques très solides. En Europe, la progression a été légèrement moins marquée avec des performances de 12.5% à Francfort et de 17.3% à Milan en passant par 12.7% à Paris. Quant au Japon, il a terminé en hausse de 21.3%.

Exprimés en dollar, les marchés émergents ont progressé de 37.3%, après avoir affiché une hausse de 11.2% en 2016. Ils ont bénéficié de la remontée du prix du baril de pétrole (+12.5%), de la stabilisation des principales économies émergentes et d'une amélioration de la croissance des bénéfices. Exprimée en franc suisse, la performance est inférieure (+31.6%) puisque le dollar a perdu près de 4.3% sur l'année. Quant à l'euro, il a bouclé en hausse de 9.1%.

5.2. Performance de la Caisse

En 2017, la Caisse a enregistré une performance brute de 8.83% (4.01% en 2016). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.26%¹⁰⁾ (0.25% en 2016), la performance nette de la Caisse est de 8.57% (3.76% en 2016). Les placements contribuent ainsi à l'accroissement du total de l'actif de la Caisse qui se monte à CHF 4.197 milliards au 31.12.2017 (CHF 3.919 milliards au 31.12.2016).

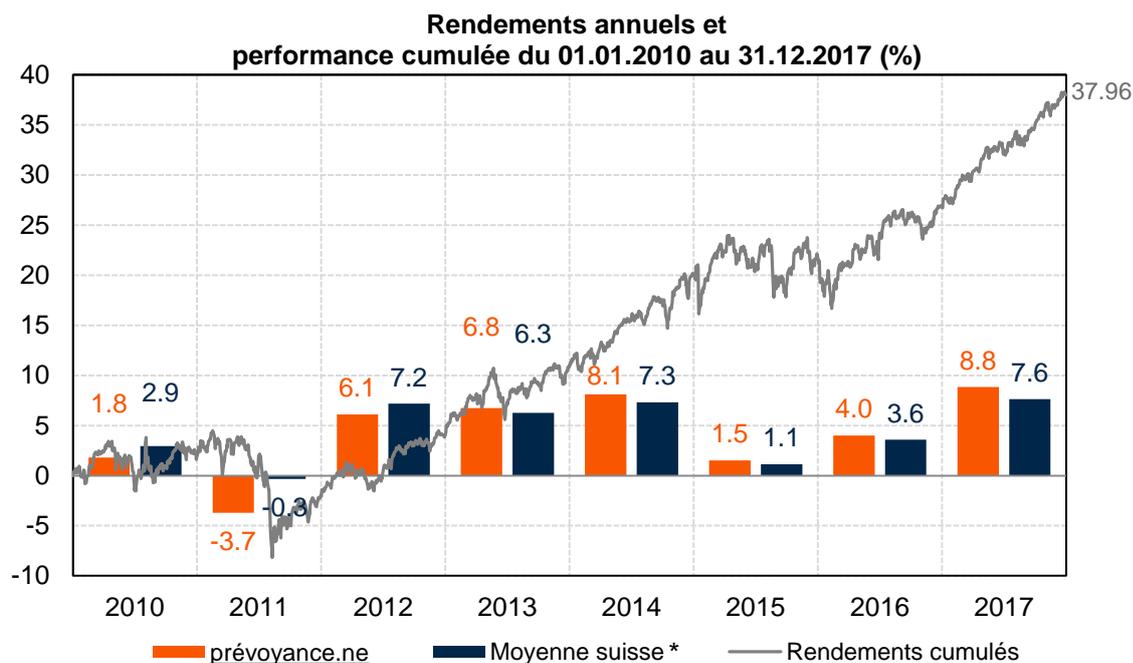
⁹⁾ Sauf indication contraire les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

¹⁰⁾ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER (Total Expense Ratio) liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance brute.



Le portefeuille a réalisé une surperformance de 0.64% par rapport à son indice de référence, qui s'explique par la surpondération des actions internationales et des marchés émergents ainsi que par une bonne sélection de titres dans l'immobilier suisse indirect. Elle a été légèrement réduite par la sous-performance du private equity. Des explications plus détaillées par classe d'actifs se trouvent au chapitre 6.9. de l'annexe aux comptes.

Le graphe ci-après présente à la fois les rendements annuels de la Caisse - en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses - et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010. La performance annuelle moyenne sur la période s'élève en nombre rond à 4.1%, soit en ligne avec le besoin de rendement nécessaire au suivi du chemin de recapitalisation. Le rendement annuel de la Caisse est supérieur à la moyenne des caisses de pensions suisses pour le cinquième exercice consécutif.



* Moyenne suisse selon "l'Etude sur les caisses de pension en Suisse en 2018" de Swisscanto.

5.3. Activités annuelles

Concernant la gestion de la fortune, la Caisse a traité des thèmes suivants durant l'année 2017 :

- le portefeuille de la Caisse a vécu son troisième exercice complet de gestion selon la stratégie d'investissements mise en œuvre en 2014. Les décisions en lien avec la stratégie de placements sont commentées au chapitre 5.5.
- en raison de la perspective du remboursement d'un prêt à l'Etat de CHF 40 millions, représentant 1% du total de l'actif de la Caisse, un changement d'allocation a été décidé par le Conseil d'administration le 30.03.2017. Les objectifs stratégiques des prêts et des obligations suisses ont diminué chacun de 1%, au profit des liquidités nécessaires à la réalisation des nombreuses rénovations et constructions immobilières en cours.
- cette décision n'a aucun impact sur l'espérance moyenne de rendement à long terme. Le Conseil d'administration a maintenu les marges actuelles de la stratégie de placements.
- en 2017, les bornes stratégiques n'ont pas été touchées, la Caisse n'a pas dû activer le mécanisme de rebalancement systématique mis en place. Par contre, suite à

l'utilisation des fonds de l'ex-CPC, les classes d'actifs surpondérées ont dû être légèrement réduites à deux reprises pour faire face aux besoins de liquidités.

- la Commission de placements reçoit régulièrement des informations sur le suivi et la comparaison, par classe d'actifs, de ses mandataires par rapport aux autres prestataires. Elle n'a pas procédé à des changements de mandataires en 2017.
- la Commission de placements a pris connaissance de plusieurs projets immobiliers et a porté son choix sur l'acquisition de deux projets de construction. Elle a également pris la décision de vendre un immeuble de huit petits appartements, ne correspondant pas à la stratégie de rénovation immobilière à long terme. La vente sera effective en 2018.
- depuis 2016, le Conseil d'administration a retenu comme indice de référence pour l'immobilier direct un taux de rendement constant déterminé en fonction des rénovations budgétisées. Il a été fixé à 2.7% pour 2017.
- la Commission de placements a pris connaissance du rapport et des explications du test sur la compatibilité climatique organisé par la Confédération et auquel la Caisse a participé. Analysé sous l'angle du maintien du réchauffement climatique à 2°C, le portefeuille de prevoyance.ne est globalement proche du scénario établi par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), à l'exception de l'exposition au secteur automobile.
- du point de vue de l'engagement actionnarial, la Caisse a participé à douze initiatives en 2017, dont sept environnementales, trois sociales et deux traitants de gouvernance. A titre d'exemple, la Caisse a participé à l'initiative "Climate Action 100+", laquelle demande aux 100 principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) cotés de réduire leurs émissions de GES, ceci conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.¹¹
- dans le but de maintenir la valeur à long terme du parc immobilier et des terrains, d'importantes rénovations sont en cours. Une partie des études et du suivi des chantiers sont effectués en interne, alors qu'une quinzaine de mandats d'études sont confiés auprès de bureaux d'architectes. La Caisse tient compte des défis énergétiques et économiques, tout en assurant des standards de qualité adaptés aux besoins des locataires.
- à l'issue d'études techniques et financières, la Caisse a pu obtenir le permis de construire pour la rénovation de plusieurs immeubles parmi lesquels : Léopold-Robert 75-77, Eclair 10-16 et Place de la Gare 4 à La Chaux-de-Fonds, ainsi que Quai Philippe-Godet 2 à Neuchâtel. Elle a également poursuivi la rénovation des immeubles situés à Dr de Quervain 2-6-8, y compris la construction d'un parking à La Chaux-de-Fonds et débuté la rénovation de la tour des Troncs 14 à Neuchâtel.
- elle a terminé la rénovation de plusieurs immeubles dont ceux situés à la rue Louis-Bourguet 18, rue Maladière 94-98 et rue des Parcs 77-79-81 à Neuchâtel. Un dernier immeuble, dans le quartier des Batignolles, est en cours de construction pour un total de 19 appartements à La Chaux-de-Fonds, rue de l'Helvétie 93-95.
- finalement, à la fin des travaux, la mise en location des 19 appartements de l'immeuble Helvétie 97-99 à La Chaux-de-Fonds, 22 appartements de l'immeuble de la Rue des Parcs 77-79 à Neuchâtel, ainsi que 24 appartements à Charrat (VS) a été effectuée.
- la Caisse investit ainsi des moyens importants dans le domaine immobilier. En 2017, elle a alloué des fonds de quelque CHF 35 millions pour l'entretien et la rénovation de son parc immobilier, ainsi que pour des nouvelles constructions, majoritairement réalisés par des entreprises du Canton de Neuchâtel.

¹¹ L'Accord de Paris prévoit de contenir, d'ici 2100, le réchauffement climatique bien en-dessous de 2 degrés par rapport aux niveaux en vigueur à l'époque préindustrielle.

5.4. Gouvernance et stratégie de placements

Du point de vue de la gouvernance, le dispositif de contrôle de surveillance des risques est en place depuis 2014. Le contrôleur des investissements assure un contrôle externe, tant du suivi de la gestion interne que du respect de la stratégie de placements et de plusieurs normes légales. Afin de renforcer la gouvernance liée à l'évaluation des immeubles, un expert indépendant externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles.

L'allocation stratégique se concentre pour l'essentiel sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse), ainsi que le private equity. Elle évite les classes d'actifs alternatives (notamment hedge funds, matières premières et immobilier étranger).

Afin de suivre au mieux l'évolution des marchés, elle accorde un poids important à la gestion passive¹²⁾ pour la majorité des classes d'actifs mobilières (62.5%). La gestion de fortune mobilière est confiée majoritairement à des mandataires externes dont la liste figure dans l'annexe aux comptes au chapitre 6.1.

La stratégie de placements s'accompagne également de la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

La Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, 100% pour le private equity et à 40% des actions étrangères.

Le Conseil d'administration souhaite que la gestion de la fortune de la Caisse puisse être la plus transparente et la moins onéreuse possible. Ainsi, les assurés et les employeurs affiliés peuvent s'approprier cette approche et apprécier l'évolution de la fortune de manière plus aisée.

Enfin, la Caisse porte une attention particulière aux problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance de ses placements (ESG). Comme moyen d'action, elle a choisi la voie de l'engagement actionnarial. Il permet en effet d'engager le dialogue avec les entreprises afin d'influencer leur rapport à l'environnement, mais également de manière plus vaste, en abordant les thèmes de la responsabilité sociale et de gouvernance. Elle est ainsi membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse depuis juillet 2011 et est devenue membre fondateur de l'Ethos Engagement Pool International en janvier 2017, afin d'assurer un rôle plus actif au niveau de ses investissements à l'étranger. Dans ce cadre, la Caisse participe chaque année à l'élaboration des thèmes de dialogue portant sur la responsabilité environnementale et sociale ainsi que la gouvernance d'entreprise. Ces derniers sont transmis aux entreprises concernées sous forme d'initiatives collectives signées par de nombreux investisseurs internationaux. La Caisse répond également aux diverses sollicitations ponctuelles qui ont trait à ce domaine.

5.5. Mise en œuvre de la stratégie de placements

En 2017, une adaptation de l'allocation stratégique consistant à diminuer les objectifs stratégiques pour les prêts (-1%) et les obligations suisses (-1%) au profit des liquidités (+ 2%) a été effectuée (voir chapitre 6.5.1. de l'annexe).

Aucun rebalancement n'a été nécessaire puisque toutes les classes d'actifs ont évolué à l'intérieur de leurs marges tactiques.

¹²⁾ La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.

Grâce à une gestion optimale des limites à partir desquelles les taux d'intérêt négatifs sont facturés à la Caisse par les différentes banques partenaires, les liquidités ont généré un rendement proche de zéro.

Le suivi et le contrôle des mandataires externes a conduit au maintien des relations d'affaires tout au long de l'exercice 2017.

Les informations sur les différentes classes d'actifs sont détaillées dans l'annexe aux comptes au chapitre 6.



6. GERANCE.NE

6.1. Objectifs et politique

gérance.ne œuvre exclusivement pour la Caisse. Elle y est intégrée depuis 2012 et gère 1'758 appartements propriété de prévoyance.ne, sans compter les immeubles et locaux administratifs, surfaces commerciales, magasins, garages et places de parc, représentant plus de 3'000 objets locatifs. Elle est soumise, tout comme les autres gérances externes, aux instructions de gestion édictées par la Caisse.

gérance.ne a conduit d'importants travaux de mise en place de son nouveau logiciel informatique Abaimmo, pour une entrée en production au 1^{er} janvier 2018. Cette démarche représente un investissement considérable quant aux travaux de saisie et paramétrages qui se dérouleront encore durant toute l'année 2018.

6.2. Activités

Mutations de locataires et travaux

gérance.ne a enregistré 299 mutations de locataires d'appartements (entrées, sorties et mise en location de nouveaux logements créés). Les mutations concernant d'autres locaux et garages résiliés et/ou reloués ne sont pas prises en compte dans ce chiffre.

Au vu des efforts consentis par prévoyance.ne afin d'entretenir son parc immobilier, de maintenir sa valeur et d'augmenter les rendements, des rénovations complètes sont régulièrement prévues lors de déménagements/mutations de locataires.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des travaux de rénovation "lourds", entrepris par gérance.ne, dans les immeubles et dans les logements depuis 2013.

	2017	2016	2015	2014	2013
Travaux lourds immeubles	863'178.20	1'614'294.88	1'722'877.10	1'596'601.80	1'485'416.60
Travaux lourds appartements	3'737'895.48	3'195'780.65	2'498'161.15	1'784'077.40	1'405'430.15
Total travaux lourds	4'601'073.68	4'810'075.53	4'221'038.25	3'380'679.20	2'890'846.75

Il s'agit de travaux lourds créant des plus-values. Ces travaux ne concernent pas l'entretien courant du parc immobilier sous gestion.

Ces rénovations conduisent à une amélioration du standing et une mise aux normes des divers locaux. L'état locatif et le rendement global des immeubles concernés par ces travaux à plus-value sont dès lors augmentés.

Les rénovations totales de bâtiments comprenant l'isolation des façades, toitures, etc. sont dirigées par le secteur architectural de prévoyance.ne, avec ou sans mandataire externe. Tel est le cas des immeubles situés à la rue des Troncs 14, au Quai Ph.-Godet 2 à Neuchâtel et à la rue du Vignoble 74-76 à Cornaux.

D'entente avec le secteur Gestion de fortune de la Caisse, pour tous les logements en travaux, les nouveaux loyers nets sont fixés au prix du marché.



Marché du logement

Une détente du marché (en location et également en PPE) sur l'ensemble du canton est constatée. Plusieurs objets vacants peinent à trouver preneurs dans tous les districts. La plupart des cantons sont concernés par l'augmentation des logements vacants.

Le nombre de mutations de locataires est également plus important compte tenu de l'offre abondante. Pour gérance.ne, le nombre de déménagements en 2016 au nombre de 275 a passé, pour 2017, à 299, ce qui représente une augmentation d'environ 9%. Par rapport au nombre d'appartements gérés (1758), le taux de rotation s'élève à 17%.

Dans le tableau ci-dessous, gérance.ne a inventorié ses appartements vacants, au 31.12.2016 et 31.12.2017.

Secteurs	Nombre d'appartements gérés	Nombre d'appartements à louer au 31.12.2017	Nombre d'appartements à louer au 31.12.2016
Littoral est	490	3	1
Littoral ouest	430	12	-
Val-de-Travers	108	3	-
Val-de-Ruz	92	6	-
Le Locle	229	8	6
La Chaux-de-Fonds	409	2	3
Total	1'758	34	10

Au vu de l'augmentation significative des appartements disponibles à la location, due à la détente du marché d'une part et à la fin de plusieurs chantiers de rénovation d'appartements (principalement dans le littoral ouest et au Val-de-Ruz) d'autre part, des mesures incitatives à la mise en location ont été prises :

- achat de bâches publicitaires à installer sur les façades ou fenêtres ;
- nouvelles annonces "papier" dans les journaux (Arcinfo) ;
- augmentation du nombre d'annonces en ligne sur les sites *Immoscout24.ch* et *Anibis.ch* en parallèle au site Internet de la gérance ;
- révision à la baisse de plusieurs loyers d'appartements entièrement rénovés, en collaboration avec le secteur Gestion de fortune de la Caisse.

Procédures et contestations

gérance.ne a traité six affaires auprès de la Chambre de conciliation ou auprès des Tribunaux régionaux, notamment pour des résiliations de bail concernant respectivement des non-paiements et/ou des problèmes de comportement.

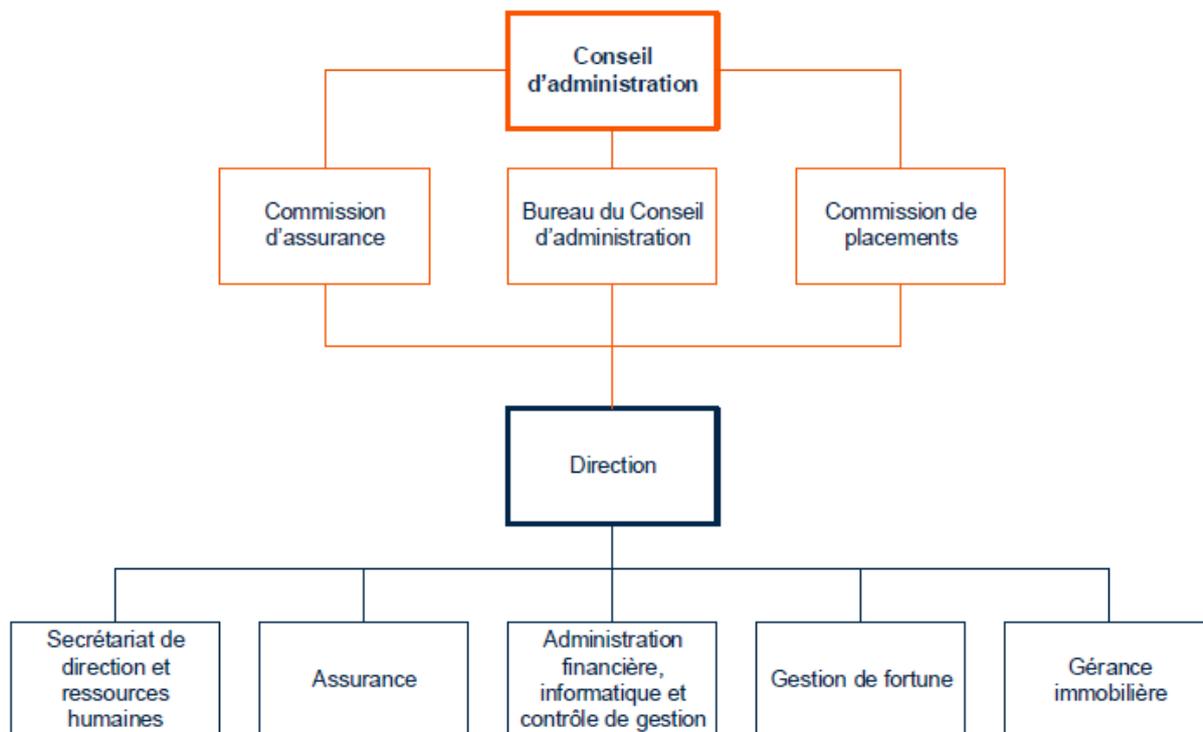
Un dossier est toujours en suspens avec le soutien de l'avocat externe. Il s'agit d'une affaire de nuisances importantes d'une chaufferie à distance au bois, voisine de deux immeubles de la Caisse. Les prétentions des locataires ont toutes été prises en compte. Il reste encore à traiter les revendications financières de gérance.ne vis-à-vis des responsables de la chaufferie à distance.



GOUVERNANCE

7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

7.1. Généralités



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres leur mission, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté appliquées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse. Le Conseil d'administration, organe suprême, se compose paritairement de 18 membres depuis le 01.01.2015 (30 auparavant). Le Conseil d'administration délègue à deux Commissions de 8 membres chacune la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et de surveiller certaines affaires. La Direction assure la gestion courante de la Caisse et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

Afin que les membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur mission, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Une fois par année, les membres du Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs, ainsi que les mandataires externes impliqués dans la gestion et l'administration de la fortune doivent remplir et signer une déclaration de loyauté. Les relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance doivent être déclarées.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune.

www.prevoyance.ne est notamment membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP). Elle est soumise à la charte de l'ASIP, un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre veille au respect des principes édictés et prend des dispositions adéquates en la matière.



7.2. Contrôles

Le système de contrôle interne est un processus évalué régulièrement, afin de confirmer que tous les contrôles en place sont toujours nécessaires et efficaces.

La dernière évaluation des risques, tant stratégiques qu'opérationnels, a été effectuée fin 2015. Les risques liés aux processus de gestion sont évalués à chaque revue des matrices de risques et contrôles, selon le rythme fixé conjointement avec l'organe de révision.

La Direction se préoccupe d'instaurer, au sein de la Caisse, une culture de contrôles intenses, notamment les principes de la description des tâches effectuées et de la vérification "des 4 yeux", ainsi que la mise en place de processus (pour certains automatisés dans un programme spécifique de gestion). La Direction sensibilise les collaborateurs aux besoins du contrôle interne. La fonction de contrôleur de gestion a permis ainsi de développer un environnement de rigueur dans lequel tous les collaborateurs sont impliqués. En plus de ses contrôles réguliers, la contrôlease de gestion maintient à jour pour chaque processus les matrices des risques et leurs contrôles et établit des rapports destinés à la Direction et au Conseil d'administration.

Les rapports trimestriels de la Caisse permettent de contrôler régulièrement la situation financière et statistique (degré de couverture, réserve de fluctuation de valeur, budget de fonctionnement de la Caisse, effectifs, etc.) et de prendre des mesures si nécessaire. Ce rythme de reporting minimal est également exigé auprès des fournisseurs tiers, tels que gérances, mandataires, global custodian, etc.

De plus, quelques intervenants externes participent à l'élaboration des rapports de contrôle présentés aux organes de la Caisse, notamment le contrôleur des investissements, l'expert en prévoyance professionnelle, l'organe de révision et l'expert immobilier.

L'organe de révision vérifie l'existence d'un contrôle interne adapté à la Caisse et émet des recommandations sur la manière dont le contrôle interne pourrait être adapté le cas échéant.

Depuis plusieurs années, en collaboration avec l'organe de révision, le thème de la fraude est abordé. Les risques y relatifs sont mis en évidence dans le but de renforcer les contrôles.



8. ORGANES

8.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Dès le 01.01.2015, il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9 représentant les assurés, nommés au début de chaque législature cantonale.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans (changements opérés au 01.01.2017, voir site Internet).

Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les mutations intervenues, ont été les suivants pour l'année 2017 :

Nom	Représentant *	Entré-e le	Jusqu'au
BOURQUIN Patrick (président)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
KRAEHENBUEHL Gabriel (vice-président)	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
AUBERT Nicolas (secrétaire)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
MARCONE Andrea (vice-secrétaire)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (Ville de la Chaux-de-Fonds)	21.09.2010	31.12.2014
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)	01.11.2016	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)	01.07.2016	
DELLA SANTA Blaise	Employeur (HNE)	06.03.2009	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	01.07.2015	
HEIDER Julien	Employeur (HNE)	01.09.2015	
MOREL Sylvia	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.08.2016	
BOUKHRIS Karim	Assurés (SSP)	01.07.2017	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	30.06.2017
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	15.12.2011	
JAMBE Paul	Assurés (SSP)	06.03.2009	
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
MERTENAT Catherine	Assurés (SSP)	01.07.2017	
OES Marc-André	Assurés (SSP)	06.03.2009	30.06.2017
RIEDI Jean-Marc	Assurés (SMF)	01.07.2017	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	30.06.2017

* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâteloises
ANMEA	Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
HNE	Hôpital Neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SMF	Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel



Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. En 2017, il a tenu 10 séances (y compris les séances de formation).

La LCPFPub (art. 15) et le Règlement d'organisation (art. 5) décrivent les missions du Conseil d'administration. Les principales sont :

- définir les objectifs et principes des plans d'assurance sur la base du financement inscrit dans la LCPFPub, ainsi que ceux en lien avec la gestion de fortune ;
- contrôler périodiquement la concordance à moyen et long termes entre la fortune placée et les engagements de prévoyance ;
- définir les objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance ;
- établir les rapports entre les employeurs affiliés et la Caisse, ainsi que les conditions d'affiliation ;
- approuver les comptes annuels ;
- définir l'organisation des organes, engager la Direction et contrôler la gestion de la Caisse ;
- donner son avis sur toute modification de la LCPFPub.

8.2. Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Il est composé du président, du vice-président, du secrétaire et du vice-secrétaire du Conseil d'administration.

Les présidents des Commissions, ainsi que les membres de la Direction, participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration sont les suivants pour l'année 2017 :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
BOURQUIN Patrick (président)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
KRAEHENBUEHL Gabriel (vice-président et président de la Commission de placements)	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
AUBERT Nicolas (secrétaire)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
MARCONE Andrea (vice-secrétaire)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DELLA SANTA Blaise (président de la Commission d'assurance)	Employeur (HNE)	06.03.2009	

Le Bureau s'est réuni à 9 reprises en 2017, notamment pour coordonner les activités des différents organes et traiter certaines questions spécifiques à la gestion de la Caisse.



8.3. Commission d'assurance

La Commission d'assurance se charge notamment, à l'aide de l'administration, des tâches principales suivantes (art. 19 du Règlement d'organisation) :

- proposer les adaptations des plans d'assurance ;
- proposer au Conseil d'administration les bases techniques de la Caisse et leur adaptation ;
- proposer et assurer le suivi des modifications des règlements utiles à la gestion de la partie assurance, notamment le Règlement d'assurance (RAss), le Règlement d'affiliation des employeurs (RAff), le Règlement sur les engagements de prévoyance (REng) et le Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart), le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed) ;
- définir la politique de taux d'intérêt nécessaire à la gestion de la partie assurance de la Caisse ;
- analyser les rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle, en collaboration avec la Commission de placements, et formuler des propositions si nécessaire.

Les membres de la Commission d'assurance, ainsi que les mutations intervenues pour l'exercice 2017, ont été les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
DELLA SANTA Blaise (président)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
GRABER Pierre (vice-président)	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)	01.11.2016	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
MOREL Sylvia	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.08.2016	
BOUKHRIS Karim	Assurés (SSP)	01.07.2017	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	30.06.2017
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	

La Commission d'assurance a tenu 4 séances en 2017.

8.4. Commission de placements

La Commission de placements se charge notamment, à l'aide de l'administration, des tâches principales suivantes (art. 17 du Règlement d'organisation) :

- proposer la stratégie et la gouvernance des placements, les marges tactiques et les indices de référence des différentes classes d'actifs ;
- choisir le dépositaire pour les titres ;
- attribuer de manière globale les mandats de gestion mobilière et immobilière ;
- proposer les principes de rebalancement et contrôler trimestriellement leur adéquation avec la stratégie de placements ;
- valider l'évaluation annuelle des immeubles ;
- décider des acquisitions et des ventes de biens immobiliers ;



- décider des rénovations complètes d'immeubles et déterminer l'enveloppe budgétaire annuelle ;
- définir la politique de taux d'intérêt des prêts ;
- analyser les rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle, en collaboration avec la Commission d'assurance et formuler des propositions si nécessaire.

Les membres de la Commission de placements, ainsi que les mutations intervenues pour l'exercice 2017, ont été les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
KRAEHENBUEHL Gabriel (président)	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
GREMION Nicolas (vice-président)	Assurés (SGADN)	15.12.2011	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	06.03.2009	
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)	01.07.2016	
HEIDER Julien	Employeur (HNE)	01.09.2015	
BOURQUIN Patrick	Assurés (SSP)	01.08.2012	
MERTENAT Catherine	Assurés (SSP)	01.07.2017	
OES Marc-André	Assurés (SSP)	06.03.2009	30.06.2017
RIEDI Jean-Marc	Assurés (SMF)	01.07.2017	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	30.06.2017

La Commission de placements a tenu 11 séances en 2017.

8.5. Direction

La Direction de la Caisse, à l'aide du personnel de l'administration, est chargée de la gestion de la Caisse, de proposer aux Commissions puis au Conseil d'administration les adaptations nécessaires de la réglementation, d'informer les assurés et les employeurs et de gérer toutes les relations avec les tiers. La Direction supervise également la gérance des immeubles ([gérance.ne](#)).

Les personnes suivantes forment la Direction :

Nom	Fonction	Entré-e le	Jusqu'au
SANTSCHI Olivier	Directeur	06.03.2009	
KOLONOVICS Alain	Directeur adjoint	01.03.2016	

La gestion du personnel, effectuée par la Direction, repose sur le cadre donné par le Conseil d'administration dans le Règlement sur le statut du personnel. La gestion d'une caisse de pensions nécessite des compétences techniques élevées. Par analogie aux exigences légales pour les membres des organes suprêmes, la Direction encourage et organise la formation continue et le développement des compétences de ses collaborateurs.

La Caisse est membre de plusieurs associations professionnelles de la branche et développe des contacts avec d'autres institutions de prévoyance, notamment les caisses de pensions publiques.



OBJECTIFS ET CONCLUSION

9. OBJECTIFS ET PROJETS EN 2018 - 2019

Chronologiquement, les objectifs de prevoyance.ne pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- adapter les règlements en fonction des décisions du Grand Conseil du 20.02.2018, en particulier la refonte complète du RAss.
- communiquer de manière collective et individuelle les changements prévus au 01.01.2019 aux assurés et employeurs affiliés.
- établir l'étude projective définitive après les changements du plan d'assurance qui interviendront au 01.01.2019.
- établir une étude ALM (étude de congruence actifs/passifs), dans le cadre du processus de décisions stratégiques (capacité de risque, facteurs financiers et structurels), afin de vérifier si une adaptation de la gouvernance/stratégie des placements est nécessaire.
- établir le rapport quinquennal à l'endroit du Grand Conseil, selon les prescriptions de la loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel.
- orchestrer l'intégration des assurés de la FPMSP au 01.01.2019, ainsi que l'utilisation des fonds excédentaires.
- analyser l'opportunité du maintien de la couverture contre le risque de change, en lien avec les coûts et l'évolution des marchés monétaires.
- étudier les aspects climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance des placements, ainsi que l'empreinte carbone des placements de la Caisse avec les outils disponibles sur le marché.
- maintenir, grâce aux ressources internes, le rythme des projets de rénovations des immeubles avec des standards d'efficacité énergétique adéquats, et poursuivre la recherche des opportunités d'acquisitions et de constructions.
- poursuivre la surveillance des différents mandataires de la Caisse dans un souci de gestion des risques, de suivi de la performance, de contrôle des processus d'investissement et d'optimisation des coûts de gestion.
- gérer les provisions concernant les fonds résiduels de l'ex-CPC.
- finaliser les dernières conventions d'affiliation avec les employeurs, ainsi que réceptionner les arrêtés de garantie d'une collectivité publique, en lien avec le découvert technique de la Caisse et le système de la capitalisation partielle.
- suivre les évolutions du dossier de la prévoyance suite au refus de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, dont les changements concerneront en priorité l'AVS.
- inventorier les mesures destinées à résorber un éventuel découvert dans le nouveau plan (limitées dans le temps) et établir un ordre de priorité si la Caisse devait dévier à terme du plan de recapitalisation, ce qui n'est pas le cas au 01.01.2018.
- œuvrer à la formation continue du personnel de l'administration et des membres du Conseil d'administration.
- apporter d'éventuelles adaptations au statut du personnel de l'administration de la Caisse vu les évolutions prévues par l'Etat notamment, principal employeur affilié.



- poursuivre les chantiers informatiques en cours visant à automatiser et à moderniser certains aspects de la gestion. Il s'agit notamment d'assurer l'évolution de la gestion électronique des documents installée dans l'ensemble des secteurs de la Caisse. L'optimisation de la structure et le transfert des données avec les employeurs ont été réalisés en 2017, ainsi que les programmes de gestion immobilière, dont un nouveau pour la gérance est en cours d'implémentation.
- évaluer régulièrement l'opportunité d'introduire de nouveaux outils informatiques et s'intéresser activement aux nouvelles technologies.



10. CONCLUSION

Depuis 2015, la Caisse a entrepris les études nécessaires quant aux conséquences à long terme de la baisse des espérances de rendement. Le processus s'est poursuivi lorsque le Conseil d'administration a déposé son rapport au Conseil d'Etat en juin 2016. Ce dernier a ensuite organisé des discussions entre les représentants des principaux employeurs affiliés et des associations de personnel et produit son rapport en octobre 2017. A l'automne de la même année, la Commission Prévoyance du Grand Conseil a analysé en détails ce rapport et fait appel à la Caisse afin d'analyser plus en détails plusieurs aspects. Ce dossier a abouti le 20.02.2018 aux décisions suivantes du Grand Conseil prises à une large majorité :

- augmenter le financement global de 1 point de % ;
- transformer les rappels de cotisations de 2 points de % en une part fixe à la cotisation d'épargne ;
- prévoir des mesures d'accompagnement pour atténuer l'impact sur les prestations, engendré par la baisse prévisible de l'espérance moyenne de rendement ;
- autoriser la Caisse à mettre en place un plan d'assurance selon la primauté des cotisations.

Pour 2017, outre l'aboutissement de cet important dossier, les éléments principaux suivants peuvent être rappelés :

- la Caisse a réalisé une excellente performance de 8.83% ;
- la réserve de fluctuation de valeur a augmenté de CHF 240 millions pour atteindre CHF 735 millions ;
- prévoyance.ne dispose de la provision nécessaire à abaisser le taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25% pour les bénéficiaires de rentes, ainsi qu'une provision pour anticiper les pertes techniques en lien avec la baisse du taux d'intérêt technique, vu une attente d'un nombre plus élevé de départs à la retraite en 2018 ;
- la provision pour changement des bases techniques (longévité) continue d'être alimentée chaque année ;
- les provisions ex-CPC ont été adaptées et consommées en grande partie, conformément à la décision du Tribunal administratif fédéral sur les fonds excédentaires issus de la fusion au 01.01.2010 ;
- le taux de réversion de la rente de conjoint/concubin survivant a été abaissé de 70% à 60% (de la rente d'invalidité/retraite) au 01.07.2017.

Au 01.01.2017, prévoyance.ne respecte les objectifs fixés par le législateur fédéral ainsi que son plan de recapitalisation validé par l'Autorité de surveillance (As-So). Les mesures prises en 2014 portent leurs fruits grâce aux efforts fournis par les assurés et les employeurs affiliés. Le processus, inscrit dans le système de la capitalisation partielle autorisée par le droit fédéral et visant un taux de couverture de 80% en 2039, satisfait à ses objectifs.

L'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So) a également approuvé la poursuite de la gestion selon le système de la capitalisation partielle le 13.12.2017.



Au 01.01.2018, du point de vue du plan d'assurance, de la stratégie de placements et des mesures de recapitalisation, la situation de prevoyance.ne est saine. Depuis février 2018, la Caisse est en mesure d'adapter son plan d'assurance avec effet au 01.01.2019, afin de faire face à la baisse des espérances moyennes de rendement.

La présidence et la Direction adressent leurs remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à la réalisation des objectifs de la Caisse en 2017, et tout particulièrement à son personnel.

Olivier Santschi

Directeur

Patrick Bourquin

Président

La Chaux-de-Fonds, le 28 juin 2018



COMPTES ANNUELS

BILAN

Bilan	31.12.2017	31.12.2016
PLACEMENTS		
Liquidités	102'473'225.91	75'290'740.94
Créances à court terme	25'000'000.00	0.00
Opérations sur devises à terme	9'074'475.25	- 8'395'792.00
Débiteurs	7'692'814.36	5'389'620.36
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	395'140'118.90	436'967'948.05
Obligations étrangères en monnaies étrangères	712'344'474.35	693'829'822.06
Actions de sociétés suisses	477'307'562.98	402'815'344.26
Actions de sociétés étrangères	1'196'502'929.78	1'036'487'228.99
Prêts hypothécaires aux assurés	45'070'611.40	46'564'243.51
Prêts hypothécaires aux personnes morales	10'784'084.15	10'651'332.55
Prêts aux débiteurs non-affiliés	0.00	1'730'876.35
Placements chez l'employeur	81'338'112.59	121'148'294.01
Immeubles	827'387'210.25	814'209'783.47
Placements immobiliers indirects suisses	228'287'032.30	212'921'224.71
Placements alternatifs	77'487'332.10	67'562'963.35
TOTAL DES PLACEMENTS	4'195'889'984.32	3'917'173'630.61
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	1'490'476.21	1'823'375.82
TOTAL DE L'ACTIF	4'197'380'460.53	3'918'997'006.43
DETTES		
Prestations de libre passage	20'363'407.49	27'002'930.25
Autres dettes	6'202'879.28	8'153'003.30
TOTAL DES DETTES	26'566'286.77	35'155'933.55
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	723'586.53	901'216.64
RESERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS	2'472'582.00	0.00
Réserve employeurs ex-CPC	0.00	15'305'779.65
Réserve Etat	0.00	304'328.45
Réserve HNE	0.00	2'624'553.35
TOTAL DES RESERVES EMPLOYEURS EX-CPC (Convention Employeurs Fondateurs)	0.00	18'234'661.45
Provision assurés ex-CPC	0.00	22'215'288.25
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	0.00	29'192'631.30
Provision employeur Etat	0.00	586'506.05
Provision employeur HNE	0.00	21'705'733.10
TOTAL DES PROVISIONS EX-CPC (Convention Employeurs Fondateurs)	0.00	73'700'158.70
Provision pour préservation du financement pour assurés actifs	13'236'632.81	0.00
Provision pour préservation du financement pour rente compensatoire pour assurés actifs	5'416'619.57	0.00
Provision pour préservation du financement pour bénéficiaires de rentes	4'316'604.91	0.00
Provision pour préservation du financement pour employeurs	0.00	0.00
TOTAL DES PROVISIONS POUR PRESERVATION DU FINANCEMENT EX-CPC	22'969'857.29	0.00
PROVISIONS RECAPITALISATION		
Provision part à l'apport supp. CHF 60 mios	104'000.00	78'000.00
Provision coût des mesures d'accompagnement dispositions transitoires	179'000.00	179'000.00
TOTAL DES PROVISIONS RECAPITALISATION	283'000.00	257'000.00



Bilan	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		
Capital de prévoyance actifs	2'729'017'211.40	2'745'933'870.25
Capital de prévoyance pensionnés	2'764'225'684.50	2'717'245'633.30
Provision pour changement de bases techniques	94'608'742.00	69'983'315.00
Provision pour abaissement du taux technique	342'100'229.00	341'750'945.90
Provision pour revalorisation des prestations	8'463'634.85	6'962'000.90
Provision pour cas d'invalidité en suspens	10'619'185.00	10'693'342.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	15'000'000.00
Provision pour événements spéciaux	49'739'906.00	0.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	6'013'774'592.75	5'907'569'107.35
DECOUVERT TECHNIQUE	- 2'603'964'398.66	- 2'611'145'545.45
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	734'554'953.85	494'324'474.19
TOTAL DU PASSIF	4'197'380'460.53	3'918'997'006.43



COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	01.01.2017- 31.12.2017	01.01.2016- 31.12.2016
Cotisations des assurés	116'403'342.40	114'495'995.90
Cotisations des employeurs	171'362'182.85	167'709'203.30
Indemnité de sortie (capitalisation partielle)	0.00	2'906'546.15
Subsides Fonds de garantie LPP	247'021.00	169'887.00
Financement retraites employeurs	594'150.00	949'917.00
Rachats personnels	5'937'814.70	5'269'166.10
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	2'459'301.75	0.00
Contributions provisions ex-CPC	10'395'291.00	0.00
TOTAL DES COTISATIONS	307'399'103.70	291'500'715.45
Apports de libre passage	47'306'222.59	53'399'165.50
Remboursements EPL/Divorce	2'419'696.30	2'353'971.35
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES	49'725'918.89	55'753'136.85
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	357'125'022.59	347'253'852.30
Rentes de vieillesse	- 175'556'353.80	- 169'723'808.90
Rentes de survivants	- 34'273'254.10	- 33'778'859.45
Rentes d'enfants	- 1'872'840.35	- 1'843'964.50
Rentes d'invalidité	- 9'351'333.85	- 9'532'086.25
Autres prestations réglementaires	- 25'477'208.02	- 23'477'821.17
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES	- 246'530'990.12	- 238'356'540.27
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 73'940'360.09	- 82'664'274.12
Versements anticipés pour la propriété du logement	- 12'455'000.95	- 10'216'032.95
Versements anticipés lors de divorces	- 5'225'870.41	- 5'611'965.75
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES	- 91'621'231.45	- 98'492'272.82
TOTAL DES DEPENSES PRESTATIONS	- 338'152'221.57	- 336'848'813.09
Variation des réserves ex-CPC (Convention employeurs fondateurs)	1'968'334.75	- 659'748.00
Variation des provisions ex-CPC (Convention employeurs fondateurs)	5'348'436.73	- 1'730'324.00
Variation provisions liquidation ex-CPC	- 4'038'907.14	0.00
TOTAL DES VARIATIONS RESERVES COTISATIONS EMPLOYEURS ET PROVISIONS (Convention Employeurs Fondateurs)	3'277'864.34	- 2'390'072.00
Variation réserve de cotisations d'employeurs	- 2'459'301.75	0.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	16'916'658.85	- 46'356'682.50
Variation capital de prévoyance pensionnés	- 46'980'051.20	- 59'714'148.80
Variation provision changement de bases techniques	- 24'625'427.00	- 24'223'948.00
Variation provision pour abaissement du taux technique	- 349'283.10	- 5'788'437.37
Variation provision revalorisation prestations	- 1'501'633.95	1'763'447.95
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	74'157.00	- 3'960'331.00
Variation provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	0.00	0.00
Variation provision pour événements spéciaux	- 49'739'906.00	0.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100%	- 108'664'787.15	- 138'280'099.72
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE	- 969'171.00	- 818'559.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	- 87'383'292.79	- 131'083'691.51



Compte d'exploitation	01.01.2017- 31.12.2017	01.01.2016- 31.12.2016
RESULTAT DES PLACEMENTS		
Résultat sur liquidités	227'583.95	- 387'207.81
Résultat sur créances à court terme	100'150.00	0.00
Résultat sur opérations devises à terme	- 20'502'683.11	- 21'389'391.66
Résultat sur obligations en francs suisses	1'394'987.24	6'018'739.89
Résultat sur obligations en monnaies étrangères	23'356'218.04	34'807'098.51
Résultat sur actions de sociétés suisses	80'420'215.01	- 9'692'162.65
Résultat sur actions de sociétés étrangères	206'593'578.78	92'960'731.85
Résultat sur prêts hypothécaires aux assurés	749'710.85	799'922.60
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes morales	273'620.35	272'406.30
Résultat sur prêts aux débiteurs non affiliés	7'300.60	68'084.05
Résultat sur placements auprès des employeurs	3'544'671.53	4'441'355.67
Résultat sur immeubles	22'751'546.73	28'068'443.22
Résultat sur les placements immobiliers indirects suisses	19'370'621.58	15'955'317.42
Résultat sur placements alternatifs	15'649'229.72	8'850'790.86
Frais sur titres, droits de garde	- 11'402'699.18	- 10'601'915.59
Organe de révision (part placements)	- 25'650.00	- 25'920.00
Frais de gestion de fortune - immobilier direct	- 2'753'248.91	- 3'015'268.81
Autorité de surveillance (part placements)	- 7'560.00	- 8'313.30
Autres frais d'administration de la fortune	- 1'616'798.36	- 1'584'412.49
TOTAL DU RESULTAT DES PLACEMENTS	338'130'794.82	145'538'298.06
Organe de révision (part assurance)	- 42'750.00	- 43'200.00
Autorité de surveillance (part assurance)	- 17'600.00	- 13'855.50
Expert en prévoyance professionnelle	- 44'388.00	- 199'084.00
Autres frais d'administration	- 3'231'137.58	- 3'436'316.58
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	- 3'335'875.58	- 3'692'456.08
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	247'411'626.45	10'762'150.47
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	- 240'230'479.66	- 13'604'666.89
EXCEDENT DE CHARGES (-) / EXCEDENT DE PRODUITS (+)	7'181'146.79	- 2'842'516.42



ANNEXE

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et surobligatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

prévoyance.ne est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, n'a pas été modifiée par le Grand Conseil en 2017 (dernière modification le 06.12.2016) (RSN 152.550, état au 01.01.2018).

Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants :

Règlements	Version initiale	Dernière modification
Règlement d'organisation (ROrg)	04.11.2009	01.10.2015
Règlement d'assurance (RAss)	28.11.2013	01.10.2017
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	03.11.2011	30.03.2017
Règlement sur les placements (RPlac)	15.12.2011	01.01.2018
Règlement sur les prêts (RPrêt)	21.03.2011	28.01.2016
Règlement sur les biens immobiliers (RImm)	21.06.2013	01.10.2015
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	22.02.2013	27.04.2016
Convention type d'affiliation	22.02.2013	24.06.2016
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart) *	16.12.2013	26.11.2015
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	30.10.2013	30.11.2017
Règlement relatif aux frais (RFrais)	28.06.2012	11.09.2015
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	31.05.2013	01.01.2017

* L'As-So a entériné le RLPart le 06.04.2016.

De plus, la Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Caisse de pensions du personnel communal de La Chaux-de-Fonds en liquidation (RCPC). Ce règlement est entré en force à l'échéance du délai usuel suivant la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) du 19.05.2017, soit en date du 01.08.2017.



Les règlements de la Caisse peuvent être consultés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique *Informations pratiques / Documents en ligne / Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les versions antérieures.

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de la Caisse. Il décide des options stratégiques et assure, avec l'aide de la Commission de placements et de la Commission d'assurance, la surveillance et le contrôle des activités de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Composé paritairement, il comprend, depuis le 01.01.2015, 18 membres, soit 9 représentants des assurés et 9 représentants des employeurs. La composition du Conseil d'administration figure dans le rapport d'activité.

La Direction et le personnel forment l'administration de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Grâce à ses collaborateurs spécialisés, l'administration assure la gestion courante de la Caisse, ainsi que le fonctionnement et l'optimisation si nécessaire des processus (gestion, contrôles et information). Elle propose et met en œuvre les décisions de l'organe suprême et des Commissions. La Direction assure l'interface avec l'organe suprême et les Commissions et gère notamment les relations externes.

L'article 27 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne).

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 21 du Règlement d'organisation.

1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux tiers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers avec lesquels la Caisse a œuvré durant l'exercice 2017 :

Tiers / Prestation	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Lausanne M. Stéphane Riesen www.pittet.net
Organe de révision	PwC, Neuchâtel www.pwc.ch
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit suisse www.credit-suisse.com
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei www.ppcmetrics.ch
Expert immobilier	M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève M. Vincent Kaufmann www.ethosfund.ch
Avocat-conseil (partie Assurance)	Etude Schneider Troillet, Genève Me Jacques-André Schneider www.schneider-troillet.ch
Avocat-conseil (partie Gérance)	Etude FFS Fer Frunz Schwab, La Chaux-de-Fonds Me Basile Schwab www.etudeffs.ch



Tiers / Prestation	Société
Notaires-conseil	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Programme de gestion des dossiers des assurés	AON Hewitt, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Conseils gestion RH	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)

1.6. Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements¹³⁾, ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, assurent obligatoirement leur personnel à prevoyance.ne.

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une d'entre elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à prevoyance.ne, respectivement des associations faîtières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2018	Effectif total au 01.01.2018 (employés)	Employeurs au 01.01.2017	Effectif total au 01.01.2017 (employés)
Communes	30	6'100	35	6'005
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'675)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'639)</i>
Cercles scolaires syndicaux	3	1'892	3	1'845
Etat	1	6'242	1	6'248
<i>dont Ecoles supérieures</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'447)</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'437)</i>
Institutions				
ANEMPA	8	1'173	8	1'156
ANMEA	15	2'207	16	2'127
CNP	1	807	1	773
EREN	1	174	1	180
HNE	6	3'238	6	3'205
Institutions d'enseignement	3	585	4	660
NOMAD	1	753	1	747
Université	3	1'374	3	1'394
Vadec	1	125	1	124
Viteos	1	572	1	575
Autres institutions affiliées	60	1'713	61	1'685
Total institutions	100	12'721	103	12'626
Total général	134	26'955	142	26'724

¹³⁾ à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP).

Le nombre d'employeurs a légèrement diminué entre le 01.01.2017 (142) et le 01.01.2018 (134).

Cette évolution s'explique par la fin de l'activité de la Caisse Cantonale de Remplacement au 31.07.2017 (-1), ainsi que par deux fusions d'employeurs affiliés. Au 01.01.2018, 6 communes et un syndicat ont fusionné pour former une seule commune, La Grande Béroche, ce qui a entraîné une baisse de 6 employeurs répartis dans les catégories "Communes" et "Autres institutions affiliées". En parallèle, deux fondations ont fusionné pour la création d'Addiction Neuchâtel, réduisant d'une entité le nombre d'employeurs de la catégorie "ANMEA".

Cette diminution du nombre d'employeurs étant issue de fusions, elle n'a pas d'incidence directe sur l'évolution de l'effectif des assurés. En ce qui concerne la Caisse Cantonale de Remplacement, les assurés actifs sont maintenant affiliés directement par le biais des Cercles scolaires et les pensionnés ont été repris par l'Etat de Neuchâtel.



2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BENEFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes, tenant compte des adaptations détaillées au chapitre 1.6 du rapport de gestion 2016, sont présentés dans le tableau ci-après.

	Hommes	Femmes	Total	Evolution		
				Totale	Entrées	Sorties
Assurés risques						
01.01.2016	5	10	15			
01.01.2017	5	7	12			
01.01.2018	5	6	11	- 1	+ 11	- 12
Assurés actifs						
01.01.2016	7'257	10'775	18'032			
01.01.2017	7'211	10'931	18'142			
01.01.2018	7'137	10'921	18'058	- 84	+ 1'877	- 1'961
Assurés "en suspens" *						
01.01.2016	12	24	36			
01.01.2017	5	13	18			
01.01.2018	3	17	20	+ 2	+ 11	- 9
Total des assurés en activité						
01.01.2016	7'274	10'809	18'083			
01.01.2017	7'221	10'951	18'172			
01.01.2018	7'145	10'944	18'089	- 83	+ 1'899	- 1'982
Retraités						
01.01.2016	3'058	2'915	5'973			
01.01.2017	3'146	3'056	6'202			
01.01.2018	3'241	3'239	6'480	+ 278	+ 476	- 198
Conjoints survivants						
01.01.2016	132	1'274	1'406			
01.01.2017	149	1'280	1'429			
01.01.2018	152	1'287	1'439	+ 10	+ 85	- 75
Invalides						
01.01.2016	185	315	500			
01.01.2017	187	308	495			
01.01.2018	185	305	490	- 5	+ 64	- 69
Enfants de retraités, d'invalides et orphelins						
01.01.2016	214	220	434			
01.01.2017	218	208	426			
01.01.2018	232	225	457	+ 31	+ 114	- 83
Total des bénéficiaires de rentes						
01.01.2016	3'589	4'724	8'313			
01.01.2017	3'700	4'852	8'552			
01.01.2018	3'810	5'056	8'866	+ 314	+ 739	- 425
Total des assurés en activité et des bénéficiaires de rentes						
01.01.2016	10'863	15'533	26'396			
01.01.2017	10'921	15'803	26'724			
01.01.2018	10'955	16'000	26'955	231	+ 2'638	- 2'407

* Les assurés "en suspens" ne paient plus de cotisations (fin du droit au salaire) et sont en principe en attente d'une décision AI (voir chapitre 5.5.).

Les retraités différés (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement) sont au

nombre de 37 (38 au 01.01.2017). Ils font partie des retraités dans le tableau ci-avant. Cette possibilité réglementaire n'est plus admise par les autorités (surveillance et fiscale). Un délai transitoire est accordé jusqu'à la fin de l'année 2018 et les assurés concernés seront directement informés par la Caisse.

Les assurés actifs et bénéficiaires de rentes du plan complémentaire pour les médecins-cadres sont, pour la majorité d'entre eux, également assurés au plan de base et alors intégrés aux effectifs ci-dessus. Au 01.01.2018, l'effectif de ce plan représente 112 assurés actifs (101 au 01.01.2017) et 10 bénéficiaires de rentes (10 au 01.01.2017).

Les concubins survivants sont intégrés à l'effectif des conjoints survivants.

L'évolution de l'effectif des retraités est plus marquée cette année suite à une augmentation du nombre de départs en retraite plus importante que les exercices précédents (+476 contre +328 il y a deux ans). Pour le détail, se référer au chapitre 5.5 et aux explications concernant la *Provision pour événements spéciaux*.

Comme en 2016, le nombre d'invalides a légèrement diminué en 2017 (-1%). Pour rappel, la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) connaît la même définition de l'invalidité que l'assurance invalidité fédérale (AI). Ainsi, les institutions de prévoyance doivent obligatoirement suivre les décisions des organes de l'AI. Cet effet coercitif concerne aussi bien le degré d'invalidité défini par l'AI que la survenance de l'incapacité de travail conduisant à la situation d'invalidité. L'évolution des cas d'invalidité dépend directement du rythme de traitement des cas par l'Office de l'assurance invalidité (OAI). Il peut alors en résulter une certaine influence sur l'évolution de la sinistralité entre deux exercices.

Le nombre de conjoints/concubins survivants évolue sensiblement moins que l'exercice précédent (+10 contre +23) et le nombre d'enfants de retraités, d'invalides et orphelins augmente par rapport à 2016 (+31 contre -8). Il s'agit d'une augmentation d'enfants de retraités et d'enfants d'invalides, alors que le nombre d'orphelin a diminué.



3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Le RAss de la Caisse prévoit deux collectifs distincts au sein de son plan d'assurance, résumés succinctement ci-dessous :

- le collectif ordinaire (ci-après : "plan ordinaire"), en primauté des prestations, basé sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant au plus tôt le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 64 ans¹⁴⁾ ; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter au plus tard jusqu'à 70 ans.
- le collectif spécial (PPP) (ci-après : "dispositions particulières PPP"), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions pénibles reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, toutefois au plus tôt le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire. Elle ne couvre que les risques d'invalidité et de décès jusqu'au 31 décembre de l'année coïncidant avec le 19^{ème} anniversaire, puis ensuite seulement elle s'étend à la retraite (assurance principale).

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne assurant des prestations calculées sur la part variable de rémunération et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-.

3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et ce jusqu'au jour où un cas d'assurance survient, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

Appliqués au traitement cotisant (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'450.- en 2017, pour un degré d'occupation de 100%), les taux de cotisations réglementaires (valables depuis le 01.01.2014) sont les suivants :

Age	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	8.80%	14.70%	11.35%	16.45%
30 - 39 ans	9.30%	14.70%	11.85%	16.45%
40 - 49 ans	9.80%	14.70%	12.35%	16.45%
50 - 59 ans	10.50%	14.70%	13.05%	16.45%
60 - 70 ans	10.70%	14.70%	13.25%	16.45%

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

¹⁴⁾ Le calcul de la rente tient compte des degrés d'activité effectués au cours de la carrière.



Un rappel de cotisation est prélevé lors de chaque augmentation individuelle de traitement selon une méthode collective de financement. La Caisse calcule le rappel de cotisation en appliquant un taux à l'évolution du traitement assuré et non sur la base de l'augmentation induite des capitaux de prévoyance, ce qui fait apparaître une composante de solidarité entre assurés jeunes et plus âgés. Depuis le 01.01.2014, ce rappel est échelonné selon l'âge de l'assuré et réparti à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Les taux de rappels se présentent comme suit :

Âge	Taux de rappels	Assurés	Employeurs
20 - 29 ans	85.00%	34.00%	51.00%
30 - 39 ans	95.00%	38.00%	57.00%
40 - 49 ans	100.00%	40.00%	60.00%
50 - 59 ans	115.00%	46.00%	69.00%
60 - 70 ans	125.00%	50.00%	75.00%

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de prévoyance.ne sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.



4. PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (ci-après : RPC 26), dans sa version du 01.01.2014.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité est tenue conformément au droit des obligations, à l'article 48 OPP2 et à la RPC 26.

Rubriques	Principes d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	<p>Evalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1^{er} décembre de l'exercice concerné.</p> <p>Dans le cas d'immeubles destinés à une démolition prochaine, l'application de la méthode de rendement est jugée non pertinente et ces biens sont portés au bilan à la valeur de marché du terrain.</p>
Rénovations d'immeubles	Portées en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Evalués selon les prix du marché.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés selon les bases techniques en application du Règlement sur les engagements de prévoyance.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



5. COUVERTURE DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques, sans réassurer les risques décès et invalidité auprès d'un tiers (réassurance autonome au sens de l'article 67 LPP). Les nouveaux cas d'invalidité prévisibles font cependant l'objet d'une provision technique nommée *Provision pour cas d'invalidité en suspens* (voir chapitre 5.5.).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, une provision a également été constituée à cet effet depuis le 01.01.2014, nommée *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*.

Ces deux provisions sont régies par le Règlement sur les engagements de prévoyance. Elles répondent à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protègent la Caisse contre les fluctuations liées à ces risques.

5.2. Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires au 31.12.2017.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2'722'897'681.65	2'740'290'992.40	-17'393'310.75
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	6'119'529.75	5'642'877.85	476'651.90
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'729'017'211.40	2'745'933'870.25	-16'916'658.85

Le capital de prévoyance des assurés actifs a diminué de CHF 16'916'658.85. Cette évolution découle d'une baisse de l'effectif des assurés actifs et, en partie également, de l'impact avec effet unique en 2017 de la baisse de l'expectative de la rente de conjoint/concubin survivant de 70% à 60% (résultant du système de la primauté des prestations).

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'161'485'821.00	1'148'786'556.00	12'699'265.00
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.25%	-0.25 pt de %

Au 31.12.2017, les avoirs de vieillesse minimum LPP représentent 43% (en nombre rond) des capitaux de prévoyance des assurés actifs.

5.4. Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le *Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futures rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées.



Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes du plan de base	2'763'812'771.50	2'716'820'328.30	46'992'443.20
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes du plan des médecins-cadres	412'913.00	425'305.00	-12'392.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'764'225'684.50	2'717'245'633.30	46'980'051.20

La variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes de CHF 46'980'051.20 inclut, pour un montant de CHF 10'395'291.00, le coût de la création des rentes compensatoires de retraite pour les assurés actifs ex-CPC destinataires, ainsi que le coût de l'adaptation des rentes pour bénéficiaires des rentes ex-CPC (y compris les droits rétroactifs établis au 01.08.2017). Le détail de ces coûts figure au chapitre 5.6.

5.5. Bases techniques, provisions techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le détail des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Provision pour changement de bases techniques	94'608'742.00	69'983'315.00	24'625'427.00
Provision pour abaissement du taux technique	342'100'229.00	341'750'945.90	349'283.10
Provision pour revalorisation des prestations	8'463'634.85	6'962'000.90	1'501'633.95
Provision pour cas d'invalidité en suspens	10'619'185.00	10'693'342.00	-74'157.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	15'000'000.00	0.00
Provisions pour événements spéciaux	49'739'906.00	0.00	49'739'906.00
Total des provisions techniques	520'531'696.85	444'389'603.80	76'142'093.05

Depuis le 01.01.2014, et dans l'attente des changements prévus pour le 01.01.2019, les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques LPP 2010 (projetées 2013) et d'un taux d'intérêt technique de 3.5%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la *Provision pour changement des bases techniques* correspond à 1.6% de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Elle est augmentée de 0.4 point de % par année jusqu'à ce prochain changement. Aucune provision pour changement des bases techniques n'est nécessaire pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres.

Pour permettre de couvrir le coût d'une baisse du taux d'intérêt technique à 2.25% au 01.01.2019, pour les bénéficiaires de rentes uniquement, la *Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique* a été actualisée en fonction des engagements concernés.

La provision permet de couvrir l'impact calculé au 31.12.2017 de ce futur changement sur les engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Elle avait été initialement constituée au 01.01.2014 selon un objectif de baisse du taux d'intérêt technique à 3% pour l'ensemble des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. Le constat de baisse de l'espérance moyenne de rendement, ses conséquences et les travaux en cours concernant l'adaptation du plan d'assurance ont conduit à la réaffectation de cette provision par le Conseil d'administration et à son renforcement dès l'exercice 2015.

La *Provision pour revalorisation des prestations* est destinée à prendre en compte l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 01.01.2018. Elle tient compte, pour les assurés actifs, de l'effet sur les capitaux de

prévoyance, de l'augmentation des traitements assurés et de la norme minimale selon article 17 LFLP, sous déduction des rappels de cotisations de l'employeur au 01.01.2018. Pour les bénéficiaires de rentes, la provision prend en compte l'effet sur les capitaux de l'indexation des rentes. En raison de la variation modérée de l'IIPC (0.5% de mai 2016 à mai 2017), le Conseil d'administration a pris la décision lors de sa séance du 19.12.2017 de ne pas adapter les rentes en cours au 01.01.2018, ceci en application des articles 32c LCPFPub et 104 du RAss. Seuls les bénéficiaires de rentes ex-CPC ont reçu une adaptation de leur rente suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels ex-CPC, qui prévoit une indexation d'au minimum 0.5% par an, sous déduction d'une éventuelle indexation déjà accordée par la Caisse. Le coût de l'indexation pour ces assurés s'élève à CHF 1'330'201.- et a été financé par la provision pour préservation du financement pour bénéficiaires de rentes ex-CPC.

Comme indiqué au chapitre 5.1., la Caisse a constitué une *Provision pour cas d'invalidité en suspens*. Il s'agit du coût estimé des cas d'invalidité pour lesquels l'Office AI a établi un projet d'acceptation de rente, alors qu'une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG n'a pas été rendue au moment du bouclage des comptes de la Caisse. Cette provision tient également compte des cas d'invalidité qui ont fait l'objet d'une décision définitive, mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement par la Caisse. Cette provision reste stable au 31.12.2017.

La *Provision pour événements spéciaux* a pour but de tenir compte de tout événement qui amènera la Caisse à court terme à augmenter les capitaux de prévoyance. L'évolution démographique et le changement prochain du plan d'assurance ont conduit à une recrudescence des départs en retraite lors de l'année écoulée, avec un nombre de retraites deux fois supérieur aux observations faites sur les trois années précédentes. Les départs en retraite des assurés conduisent la Caisse à enregistrer une perte technique correspondant au montant nécessaire pour abaisser le taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25% sur leur part de capitaux. Le nombre de départs en retraite attendus en 2018 sera probablement supérieur à celui de 2017 en raison de l'échéance au 31.12.2018 des dispositions transitoires du plan actuel et à l'entrée en vigueur au 01.01.2019 des modifications de la LCPFPub. Les comptes 2017 incorporent cette probabilité. Dès lors les coûts attendus sont portés en provision.

Sur recommandation de l'expert, une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* a été créée au 01.01.2014 dans le but d'amortir les effets d'une évolution défavorable du risque décès et invalidité. Elle correspond au montant permettant de couvrir les sinistres avec une probabilité de 97.5% pendant deux années consécutives. Compte tenu de la situation financière et également de l'évolution de ces risques, il n'est pas nécessaire de l'adapter au 31.12.2017.

5.6. Réserves Employeurs ex-CPC et provisions ex-CPC

En 2015, le plan d'utilisation des fonds résiduels élaboré par le liquidateur de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de la Chaux-de-Fonds (ex-CPC) avait fait l'objet de recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). En mai 2017, le TAF a finalement rejeté la vingtaine de recours contre ledit plan d'utilisation, la procédure est alors entrée en force au 01.08.2017. La Caisse a ainsi pu appliquer le Règlement d'utilisation des fonds résiduels (RCPC) qui prévoit de reprendre la situation au 01.01.2014.



Ainsi, toutes les réserves et provisions CPC, constituées lors de la fusion au 1^{er} janvier 2010, ont été dissoutes au 31 juillet 2017. Le détail se présente comme suit :

	31.12.2017	31.07.2017	31.12.2016	Evolution 31.12.16 31.07.17
Réserve employeurs CPC	0.00	15'751'616.10	15'305'779.65	445'836.45
Réserve Etat	0.00	313'192.80	304'328.45	8'864.35
Réserve HNE	0.00	2'701'003.35	2'624'553.35	76'450.00
Provision assurés CPC	0.00	22'112'363.05	22'215'288.25	-102'925.20
Provision Fondation Ville de La Chaux-de-Fonds	0.00	30'042'972.05	29'192'631.30	850'340.75
Provision employeur Etat	0.00	603'591.05	586'506.05	17'085.00
Provision employeur HNE	0.00	22'337'990.90	21'705'733.10	632'257.80
Total des réserves et provisions non techniques ex-CPC	0.00	93'862'729.30	91'934'820.15	1'927'909.15

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2017, les réserves et provisions ont été rémunérées au taux de rendement net de la Caisse de +5.29%. Seule la provision des assurés ex-CPC a évolué au taux Libor de -0.4982%. L'augmentation des réserves et provisions durant cette période se monte à CHF 2'086'695.-, desquels il faut déduire CHF 158'785.85 représentant les frais relatifs à la liquidation de l'ex-CPC.

Conformément au RCPC, de nouvelles provisions ont été constituées au 01.08.2017, avec effet rétroactif, pour un montant de CHF 84'459'265.-, valeur au 01.01.2014.

Il s'agissait plus précisément de CHF 92'234'002.-, diminués de CHF 7'774'737.-, représentant la part HNE de l'insuffisance de couverture de l'ex-Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel (CPVN). En effet, lors du transfert de l'ex-CPC à prevoyance.ne et selon le premier plan de liquidation, la répartition des fonds résiduels faisait apparaître un montant en faveur de HNE de CHF 26'909'000.-. HNE a alors engagé une partie de ce montant (CHF 7'099'000.-), afin de s'acquitter du solde dû à prevoyance.ne suite au manque de couverture de la CPVN.

En application de l'arrêt du TAF de 2017 et selon le nouveau plan de liquidation, le montant initial affecté à HNE permet de couvrir le montant de CHF 7.1 millions déjà utilisé au moment de la création de prevoyance.ne. Ce montant, ainsi que sa part à la rémunération 2010 à 2013, soit CHF 7'774'737.- a été déduit de la provision pour préservation du financement employeur HNE.

Dans le respect du RCPC, la rémunération des provisions a été calculée dès 2014 au taux minimum LPP défini par le Conseil fédéral (article 15 alinéa 2 LPP). Le total de la rémunération pour la période du 01.01.2014 au 31.07.2017 s'élève à CHF 3'849'577.35 (frais 2014-2017 déduits).

Le total des provisions ex-CPC au 31.07.2017 (CHF 93'862'729.30) et le total des nouvelles provisions recalculées au 01.08.2017 (CHF 88'308'842.38) représente une différence de CHF 5'553'886.92.

Selon le compte d'exploitation, les variations des réserves et provisions employeurs ex-CPC sont détaillées dans le tableau ci-dessous:

	01.01.2017- 31.12.2017	01.01.2016- 31.12.2016
Variation des réserves ex-CPC (Convention Employeurs Fondateurs)	1'968'334.75	- 659'748.00
Variation des provisions ex-CPC (Convention Employeurs Fondateurs)	5'348'436.73	- 1'730'324.00
Variation provisions liquidation ex-CPC	- 4'038'907.14	0.00
Total des variations réserves cotisations employeurs et provisions (Convention Employeurs Fondateurs)	3'277'864.34	- 2'390'072.00

Pour l'ensemble de l'exercice 2017, le montant de CHF 3'277'864.34 représente la variation nette suite à la dissolution des anciennes réserves et provisions rémunérées au taux de rendement (taux Libor pour la provision des assurés) pour un montant total de CHF 7'316'771.48, ainsi qu'à la constitution des nouvelles provisions rémunérées au taux minimum LPP (y compris les intérêts jusqu'au 31.12.2017).

Le total de la variation selon le tableau ci-dessus servira à la couverture des frais futurs de gestion à charge de prévoyance.ne et des coûts liés aux baisses de taux d'intérêt technique (dès le 01.01.2019).

Au 01.08.2017, le montant de CHF 88'308'842.38 a été réparti de la manière suivante :

	31.12.2017	01.08.2017
Prov. pour préservation du financement pour assurés actifs	13'236'632.81	25'987'247.51
Prov. pour préservation du financement pour rentes compensatoires pour assurés	5'416'619.57	6'741'407.57
Prov. pour préservation du financement pour bénéficiaires de rentes	4'316'604.91	15'504'805.11
Prov. pour préservation du financement pour employeurs	0.00	40'075'382.19
Total des réserves et provisions non techniques ex-CPC	22'969'857.29	88'308'842.38

La majorité des destinataires et la totalité des employeurs, à l'exception de l'un d'entre eux l'ayant affecté à une réserve de cotisations employeur (RCE) (voir chap. 7.5), ont reçu le montant rétroactif de leur droit.

Au 31.12.2017, le solde des provisions pour préservation du financement des assurés ex-CPC s'élève à CHF 22'969'857.29 selon le détail figurant dans le tableau ci-après :

	Prov. pour prés. du fin. pour assurés actifs	Prov. pour prés. du fin. pour rente compensatoire pour assurés	Prov. pour prés. du fin. pour bénéficiaires de rentes	Total
Montant au 01.08.2017	25'987'247.51	6'741'407.57	15'504'805.11	48'233'460.19
Paievements du montant rétroactif en espèces	-11'478'839.05	-66'185.00	-2'101'663.20	-13'646'687.25
Rachats personnels du montant rétroactif	-740'508.40	0.00	0.00	-740'508.40
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-602'881.25	0.00	0.00	-602'881.25
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les nouvelles "Rentés compensatoires" *	0.00	-1'282'035.00	0.00	-1'282'035.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les "Indexations" *	0.00	0.00	-9'113'256.00	-9'113'256.00
Rémunération au taux min. LPP 1% sur 5 mois	71'614.00	23'432.00	26'719.00	121'765.00
Total au 31.12.2017	13'236'632.81	5'416'619.57	4'316'604.91	22'969'857.29

* La variation cumulée des capitaux des provisions ex-CPC représente CHF 10'395'291.00.



Au 31.12.2017, dans le respect du RCPC, la provision pour préservation du financement pour employeurs a complètement été utilisée. Le détail de son utilisation a été le suivant :

	Prov. pour prés. du fin. pour employeurs
Montant au 01.08.2017	40'075'382.14
Paiements du rétroactif en espèces (mesures de recapitalisation déjà payées)	-37'683'645.15
Transfert pour un employeur dans la réserve de cotisations d'employeurs	-2'459'301.75
Rémunération au taux min. LPP de 1% jusqu'à la date du versement	67'564.76
Total au 31.12.2017	0.00

5.7. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP

Le degré de couverture calculé selon l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon 44 OPP2	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'729'017'211.40	2'745'933'870.25	-16'916'658.85
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'764'225'684.50	2'717'245'633.30	46'980'051.20
Provisions techniques	520'531'696.85	444'389'603.80	76'142'093.05
Engagements de prévoyance (E)	6'013'774'592.75	5'907'569'107.35	106'205'485.40
Fortune disponible selon 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	3'409'810'194.09	3'296'423'561.90	113'386'632.19
RFV	734'554'953.85	494'324'474.19	240'230'479.66
Total de la fortune selon 44 OPP2 (F) (<i>actifs - passifs non actuariels + RFV</i>)	4'144'365'147.94	3'790'748'036.09	353'617'111.85
Découvert technique selon 44 OPP2	1'869'409'444.81	2'116'821'071.26	-247'411'626.45
Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)	68.9 %	64.2 %	4.7 pts de %

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, prevoyance.ne est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé régulièrement afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente comme suit :

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	6'013'774'592.75	5'907'569'107.35	106'205'485.40
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'409'810'194.09	3'296'423'561.90	113'386'632.19
Découvert selon 72a LPP	2'603'964'398.66	2'611'145'545.45	-7'181'146.79
Taux de couverture selon 72a LPP	56.7 %	55.8 %	0.9 pt de %

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. L'évolution de cette dernière est décrite au chapitre 6.4.

Durant l'exercice 2017, la performance des placements et l'évolution des engagements de prévoyance ont été plus favorables que l'espérance moyenne des rendements selon le plan



de recapitalisation adopté au 01.01.2014, ce qui a permis une attribution à la réserve de fluctuation de valeur de CHF 240.2 millions.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie le 01.01.2016 et ses conclusions sont reportées intégralement au chapitre 11.

Au 01.01.2018, l'expert a vérifié les calculs des capitaux de prévoyance effectués par l'administration sans formuler de remarques particulières.



6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance et la stratégie des placements et les règlements y relatifs.

Le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (RPlac) a été adopté le 15.12.2011 par le Conseil d'administration. Ce dernier l'a modifié lors de ses séances du 24.11 et 20.12.2016, avec une entrée en vigueur au 01.01.2018, afin de répondre aux exigences de l'entrée en vigueur de la LIMF (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers), requérant notamment l'établissement d'un rapport des transactions sur dérivés¹⁵. Il a ensuite été modifié le 30.03.2017 en raison d'une adaptation de l'allocation stratégique.

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 du Règlement d'organisation. Elle décide notamment, sur la base des liquidités, des ajustements nécessaires dans les classes d'actifs.

La Caisse planifie et exerce les droits de vote d'actionnaire. Elle publie sur son site Internet les rapports trimestriels relatifs au droit de vote. Pour l'exercice 2017, les rapports trimestriels d'information ont été publiés les 05.04.2017, 04.07.2017, 01.11.2017 et 21.12.2017.

Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, le secteur Gestion de fortune effectue la gestion opérationnelle des biens de la Caisse. Les principales tâches sont les suivantes :

- la supervision, le contrôle des performances et le suivi qualitatif des mandataires des classes d'actifs mobilières ;
- le suivi des différents véhicules d'investissements existants par classes d'actifs ;
- l'établissement des appels d'offres pour toutes les classes d'actifs ;
- le suivi et le contrôle des données provenant du dépositaire global (Global custody) ;
- la gestion du processus de rebalancement ;
- la gestion des liquidités ;
- le contrôle des opérations et de renouvellement de couverture monétaire ;
- la gestion des prêts (hypothécaires, contre reconnaissance de dette et liés à la recapitalisation) selon le Règlement sur les prêts ;
- la gestion financière de l'immobilier détenu en direct selon le Règlement sur les biens immobiliers, notamment :
 - la planification des travaux de rénovation ;
 - la réalisation de toutes les décisions de rénovations, acquisitions et ventes des immeubles détenus en direct ;
 - la conduite des chantiers par mandats internes, ainsi que la supervision et le suivi des mandats confiés en externe ;
 - la recherche de nouveaux projets immobiliers ;
 - le suivi et le contrôle de la gestion de tous les immeubles effectuée par les gérances immobilières mandatées.

La Caisse est devenue membre fondateur d'Ethos Engagement Pool International en 2017, afin d'assurer à long terme un engagement responsable au niveau environnemental, social et de bonne gouvernance pour l'ensemble de ses investissements.

¹⁵ Un produit dérivé ou contrat dérivé ou encore derivative product est un instrument financier dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du prix d'un autre produit appelé sous-jacent (taux, devise, actions,...).



Les mandataires de la Caisse sont les suivants :

	Style de gestion au 31.12.2017	Début du mandat	Fin du mandat
Liquidités			
Gestion effectuée en interne	Actif ¹⁶⁾	01.01.2010	
Prêts			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Obligations en CHF			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
Obligations gouvernementales en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Obligations d'entreprises en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Actions suisses			
IAM Independant Asset Management	Actif	01.01.2010	
UBS	Passif	01.01.2010	
Actions internationales			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
Actions marchés émergents			
Banque Vontobel	Actif	22.11.2010	
Goldman Sachs	Actif	11.03.2016	
Immobilier suisse direct			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Immobilier suisse indirect			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise (Immoselect)	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
Placements alternatifs			
Private equity			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance	Actif	01.01.2010	
Hedge funds			
Man Investments	Actif	30.10.2013	en liquidation
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
Couverture monétaire			
Credit Suisse	Passif	01.01.2011	

Au 31.12.2017, tous les mandataires des classes d'actifs mobilières sont agréés FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Ces derniers sont également tous habilités à exercer dans la prévoyance professionnelle en qualité de gestionnaires de fortune reconnus par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), suite à l'entrée en vigueur au 20.02.2014 de la Directive sur l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle.

¹⁶⁾ La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché, par opposition à la gestion passive ou indicielle, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence.

Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil	01.01.2010	
Domicim	01.01.2010	
gérance.ne	01.01.2012	
SBL, La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
SBL, Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL)	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg	01.01.2010	
Régie foncière SA, Genève	01.01.2010	
Régie Immobilière Jouval	01.01.2010	
Künzle SA, Monthey	01.01.2016	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds, les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier). La SCHL est membre de l'Armoup (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique).

6.2. Respect des limites de placements selon OPP2

Au 31.12.2017, les limites de placements selon OPP2 sont respectées.

6.3. Extension des possibilités de placements

Au 31.12.2017, la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50, alinéa 4, OPP2.

6.4. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Au 31.12.2017, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 734'554'953.85. Elle a été constituée par un apport initial des employeurs affiliés au 01.01.2014 de CHF 270'000'000.- et a augmenté grâce à l'évolution favorable de la situation financière de la Caisse. La performance 2017, en-dessus de l'espérance moyenne de rendement attendue selon le plan de recapitalisation adopté, a eu pour conséquence une augmentation de la RFV au 31.12.2017 de CHF 240'230'479.66 par rapport au 31.12.2016. La situation de la Caisse est saine puisqu'elle se situe au-dessus de l'objectif de son plan de recapitalisation.

Au bouclage des comptes 2017, la RFV se monte à 17.7% de la fortune disponible de la Caisse (selon l'article 44 OPP2), soit à 95.3% de son objectif cible, fixé à 18.6% conformément à l'article 17, alinéa 3, du Règlement sur les placements de la fortune.

Le chapitre 3 du Rapport d'activité contient des représentations graphiques, ainsi que des explications complémentaires sur la RFV.



6.5. Présentation des placements par catégories

En 2017, le portefeuille de la Caisse a vécu son troisième exercice complet de gestion selon la stratégie d'investissements mise en œuvre en 2014. Cette dernière a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse) afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence et éviter les risques des placements alternatifs (hedge funds, matières premières, etc.), ainsi que réduire les frais. Cette stratégie s'accompagne également de la volonté d'éviter la gestion tactique, d'où la mise en place d'une approche de rebalancement systématique. Cela signifie que le portefeuille est réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure de son intervalle de variation (voir tableau du chapitre 6.5.5.).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des placements en 2017 :

Bilan (en millions) *	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
PLACEMENTS			
Liquidités	102.5	75.3	27.2
Créances à court terme	25.0	0.0	25.0
Opérations sur devises à terme	9.1	-8.4	17.5
Débiteurs **	7.7	5.4	2.3
Obligations suisses et étrangères en francs	395.1	437.0	-41.8
Obligations étrangères en monnaies étrangères	712.3	693.8	18.5
Actions de sociétés suisses	477.3	402.8	74.5
Actions de sociétés étrangères	1'196.5	1'036.5	160.0
Prêts hypothécaires aux assurés	45.1	46.6	-1.5
Prêts hypothécaires aux personnes morales	10.8	10.7	0.1
Prêts aux débiteurs non-affiliés	0.0	1.7	-1.7
Placements chez l'employeur	81.3	121.1	-39.8
Immeubles	827.4	814.2	13.2
Placements immobiliers indirects suisses	228.3	212.9	15.4
Placements alternatifs	77.5	67.6	9.9
TOTAL DES PLACEMENTS	4'195.9	3'917.2	278.7
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	1.5	1.8	-0.3
TOTAL DE L'ACTIF	4'197.4	3'919.0	278.4

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

** Voir chapitre 7.1.

L'évolution des prêts et des placements chez l'employeur est détaillée au chapitre 6.5.2. et celle des immeubles est expliquée au chapitre 6.5.3. Les variations de ces deux classes d'actifs sont dues à des remboursements, des augmentations, de nouvelles affaires, des rénovations ou des nouvelles constructions. Pour les autres classes d'actifs, elles s'expliquent principalement par l'évolution des marchés et également, en ce qui concerne les liquidités, les prêts et les obligations suisses, par une adaptation de l'allocation stratégique dont le détail est précisé au chapitre 6.5.1. La variation des liquidités est la résultante de l'ensemble des flux de fonds de la Caisse.

6.5.1. Evolution des valeurs mobilières

En raison des remboursements des prêts aux Communes et sociétés affiliées arrivés à échéance en 2017 (voir chapitre 6.5.2.) pour un montant de CHF 41 millions (1% de l'actif de la Caisse), le Conseil d'administration a dû opérer un changement d'allocation stratégique. Les obligations suisses et les prêts ont été diminués de 1% chacun au profit des liquidités, ces dernières pouvant être placées à un taux légèrement supérieur à l'espérance de rendement des obligations suisses (0% à 10 ans). Le nouvel objectif stratégique des obligations suisses est ainsi passé de 12% à 11%, celui des prêts a été réduit de 5% à 4% et celui des liquidités a été augmenté de 2% à 4%.

Afin de faire face au versement des fonds excédentaires de l'ex-CPC, les actions étrangères, classe d'actifs la plus surpondérée, ont été réduites de CHF 41 millions.

Pour les placements alternatifs, les distributions du private equity de CHF 11.8 millions ont été compensées par des appels de capitaux pour CHF 10.3 millions. Le solde de l'augmentation de cette classe d'actifs s'explique par la bonne performance du private equity (voir dernier paragraphe du chapitre 6.9.1.).

Les variations des autres classes d'actifs en 2017 s'expliquent par la performance des différents marchés.

6.5.2. Evolution des prêts et placements chez l'employeur

Le nombre de dossiers des prêts et placements chez l'employeur sous gestion a diminué de 20 unités sur l'exercice 2017. La catégorie des prêts hypothécaires aux assurés présente une diminution nette de CHF 1'493'632.11 (-3.21%). Celle-ci s'explique par le fait que les remboursements, liés aux ventes immobilières et amortissements contractuels, ne sont pas compensés par les augmentations de crédit octroyées (27 dossiers pour CHF 265'000.-) dans le cadre de travaux de rénovation par exemple. Par contre, les prêts hypothécaires aux personnes morales et la part de prêts hypothécaires octroyés aux employeurs affichent une très légère augmentation nette de l'ordre de CHF 41'340.80 (+0.28%) générée par des augmentations de crédit (2 dossiers pour CHF 450'000.-) qui sont presque entièrement contrebalancées par les amortissements contractuels.

Les prêts RFV diminuent quant à eux de CHF 1'359'330.30 (-1.83%) en relation avec les amortissements contractuels. Les deux autres catégories de prêts à terme (prêts aux Communes et sociétés affiliées et prêts aux sociétés non-affiliées) se sont éteintes durant l'exercice 2017 en raison du remboursement anticipé, dû à la cession d'activité du débiteur, des deux prêts aux sociétés non-affiliées et de l'échéance contractuelle des quatre derniers prêts aux Communes et sociétés affiliées.

La politique des taux d'intérêt des prêts hypothécaires n'a pas été modifiée durant l'exercice sous revue (durées de un an à quinze ans). Le taux hypothécaire variable est resté inchangé à 2.875% (valable depuis le 01.07.2010). La grille des taux d'intérêt des prêts à terme (durées comprises entre 2 et 10 ans), valable depuis le 28.01.2016, est restée inchangée en raison de la relative stabilité des taux. Les taux d'intérêt sont déterminés de manière hebdomadaire et publiés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Au 31.12.2017, la durée moyenne des hypothèques à taux fixe en cours est de deux ans et quatre mois et de 21 ans et trois mois pour les prêts RFV. Le taux d'intérêt fixe moyen, pondéré par les montants prêtés, est de 2.66% (1.60% pour les prêts hypothécaires et 3.50% pour les prêts RFV).

6.5.3. Evolution des immeubles

Evolution de la valeur des immeubles	Montants
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2017	814'209'783.47
Acquisition d'immeubles	-
Vente d'immeubles	-
Variation de la valeur des immeubles	-3'657'167.37
Rénovations lourdes et constructions ¹⁷⁾	22'274'898.85
Part des travaux à charge de la Caisse	-5'440'304.70
Valeur des immeubles au 31.12.2017	827'387'210.25

Afin de répondre aux exigences de gouvernance liées à l'évaluation des immeubles, un expert indépendant externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles.

¹⁷⁾ Les chantiers en cours portent sur 33 immeubles.



La variation de la valeur des immeubles tient compte des éléments suivants :

- l'abaissement du taux de capitalisation de 3 immeubles suite à des travaux à plus-value (isolations périphériques, pose de nouvelles fenêtres, mise aux normes, etc.) ;
- l'augmentation du taux de capitalisation de 23 immeubles en raison de l'augmentation du risque de vacance et/ou du degré de vétusté, d'obligation de mise en conformité ou encore de risques caractéristiques liés à leur utilisation spécifique.

La Caisse détient actuellement neuf terrains et 227 biens immobiliers (3'815 appartements, 674 garages, 1'555 places de parc intérieures et 28'551 m² de surfaces administratives et commerciales), dont 18 sont subventionnés. Le taux de capitalisation moyen pondéré par la valeur des immeubles, sans les terrains, s'élève à 6.82%¹⁸⁾. Ce taux exprime la nécessité de poursuivre le programme de rénovations entrepris depuis cinq ans selon une planification ordonnée des investissements au cours de ces prochaines années.

6.5.4. Evolution des opérations sur devises à terme

Le détail des placements par monnaies se présente comme suit :

Placements*	31.12.2017		31.12.2016	
Monnaies étrangères couvertes	1'263'012'372	30%	1'153'235'445	29%
Monnaies étrangères non couvertes	720'645'243	17%	640'306'080	16%
Francs suisses	2'213'722'845	53%	2'125'455'482	54%
Total de l'actif	4'197'380'461	100%	3'918'997'006	100%

* Compte tenu des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Stratégiquement, la Caisse couvre son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations en monnaies étrangères, 100% pour le private equity et 50% pour les actions internationales. Les actions des marchés émergents n'étant pas couvertes, le niveau de couverture des actions étrangères est d'environ 42%. Au 31.12.2017, le montant couvert s'élève à CHF 1'263 millions, représentant au total 64% des placements en monnaies étrangères (64% en 2016).

Le dollar et l'euro représentent respectivement 57% et 24% des monnaies étrangères couvertes. Le reste est réparti entre le yen (10%), la livre sterling (5%), le dollar australien (2%), le dollar canadien (2%), et le peso mexicain (0.2%).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours appliquée aux contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc être positif ou négatif, tout en figurant toujours à l'actif du bilan. Au 31.12.2017, les contrats de change à terme ouverts enregistrent un gain non réalisé de CHF 9.1 millions, traduisant les baisses du dollar et du yen japonais depuis leur dernier renouvellement.

6.5.5. Allocation stratégique

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan selon les normes RPC 26¹⁹⁾. Ainsi, au 31.12.2017, les comptes liquidités liés aux mandataires, et les opérations sur devises à terme, sont répartis dans leur classe d'actifs respective. Les créances à court terme, les débiteurs (y compris CHF 5 millions²⁰⁾ de placements chez l'employeur) et CHF 0.1 million du compte de régularisation d'actifs sont assimilés à des liquidités. Le solde du compte de régularisation

¹⁸⁾ A partir de 2017 le calcul tient compte de la valeur de chaque immeuble.

¹⁹⁾ Swiss GAAP RPC 26 : normes comptables que les institutions de prévoyance doivent respecter pour l'établissement de leur comptabilité.

²⁰⁾ Principalement des cotisations à recevoir.



d'actifs représente des intérêts courus sur les obligations suisses. Il est donc intégré à ces dernières. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent CHF 76.3 millions de placements chez l'employeur.

Au 31.12.2017, l'allocation par classe d'actifs se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions) *	Allocation						
	31.12.2017		31.12.2016		Min.	Stratégique	Max.
Liquidités	135.8	3.2%	80.8	2.1%	0.0%	4.0%	6.0%
<i>Liquidités assurances</i>	33.4	0.8%	41.7	1.1%			
<i>Liquidités placements</i>	79.2	1.9%	22.0	0.6%			
<i>Liquidités immeubles</i>	7.8	0.2%	8.8	0.2%			
<i>Liquidités titres</i>	2.5	0.1%	1.1	0.0%			
<i>Débiteurs</i>	12.7	0.3%	6.9	0.2%			
<i>Compte de régularisation d'actifs</i>	0.1	0.0%	0.3	0.0%			
Prêts	132.2	3.1%	178.6	4.6%	1.0%	4.0%	8.0%
Obligations en CHF	397.6	9.5%	439.1	11.2%	7.0%	11.0%	15.0%
Obligations en monnaies étrangères	717.8	17.1%	689.6	17.6%	12.0%	17.0%	22.0%
<i>Obligations gouverne. en ME</i>	370.7	8.8%	360.9	9.2%	6.0%	9.0%	12.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	347.1	8.3%	328.7	8.4%	6.0%	8.0%	10.0%
Actions suisses	477.3	11.4%	402.8	10.3%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	1'200.3	28.6%	1'032.6	26.3%	18.0%	24.0%	30.0%
<i>Actions internationales</i>	980.9	23.4%	866.7	22.1%	16.0%	20.0%	24.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	219.4	5.2%	165.9	4.2%	2.0%	4.0%	6.0%
Immobilier	1'059.1	25.2%	1'028.1	26.2%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	827.4	19.7%	814.2	20.8%	14.0%	22.0%	30.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	231.7	5.5%	213.9	5.5%	4.0%	5.0%	6.0%
Placements alternatifs	77.4	1.8%	67.2	1.7%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	76.5	1.8%	66.1	1.7%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	0.9	0.0%	1.1	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Total de l'actif	4'197.4	100.0%	3'919.0	100.0%			

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Toutes les classes d'actifs restent à l'intérieur de leurs bornes stratégiques.

6.6. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2017 indiquées au chapitre 6.5.4. respectent l'article 56a OPP2. La Caisse répond aux dispositions entrant dans le champ d'application de la LIMF (Loi sur les infrastructures des marchés financiers).

6.7. Autres engagements

Pour le private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent à intervalle irrégulier en fonction des opportunités d'investissement déterminées par les gérants dans le cadre de leur mandat.

Selon ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2017 sont de CHF 90'450.50 pour Renaissance Technologies 3 (RT3) et de EUR 64'678'743.- pour le mandat Partners Group.



Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, le montant engagé au 31.12.2017 est le suivant :

Contrats de construction/rénovation en cours	Montants
Quai Philippe-Godet 2, Neuchâtel	3'495'904.25
Troncs 14, Neuchâtel	5'903'570.75
Parcs 77-79, Neuchâtel	477'468.85
Parcs 81, Neuchâtel	235'699.30
Eclair 10-16, La Chaux-de-Fonds	2'204'045.65
Dr de Quervain 2-6-8, La Chaux-de-Fonds	689'270.20
Dr de Quervain (parking), La Chaux-de-Fonds	851'958.40
Place de la Gare 4, La Chaux-de-Fonds	8'077'769.84
Helvétie 93-95, La Chaux-de-Fonds	720'795.60
Total engagé au 31.12.2017	22'656'482.84

En outre, d'autres immeubles sont en cours d'études pour des rénovations qui porteront sur les prochains exercices.

6.8. Prêts de titres (Securities lending)

prevoyance.ne a conclu un contrat de prêt sur les obligations suisses avec le Credit Suisse. Au 31.12.2017, le total des titres prêtés ne s'élevait qu'à CHF 4'111'495.- (CHF 6'084'397.- en 2016). Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse qui doivent correspondre au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'article 53, alinéa 6, OPP2.

Par décision de la Commission de placements du 15.12.2014, dans le but d'exercer le droit de vote, la Caisse n'effectue plus de prêt sur titres sur les actions suisses et internationales.

6.9. Performance des placements

En 2017, la Caisse a enregistré une performance brute, calculée par le Global custody selon la méthode du TWR²¹⁾, y compris la couverture monétaire, de 8.83% (4.01% en 2016). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.26%²²⁾ (0.25% en 2016), la performance nette de la Caisse est de 8.57% (3.76% en 2016).

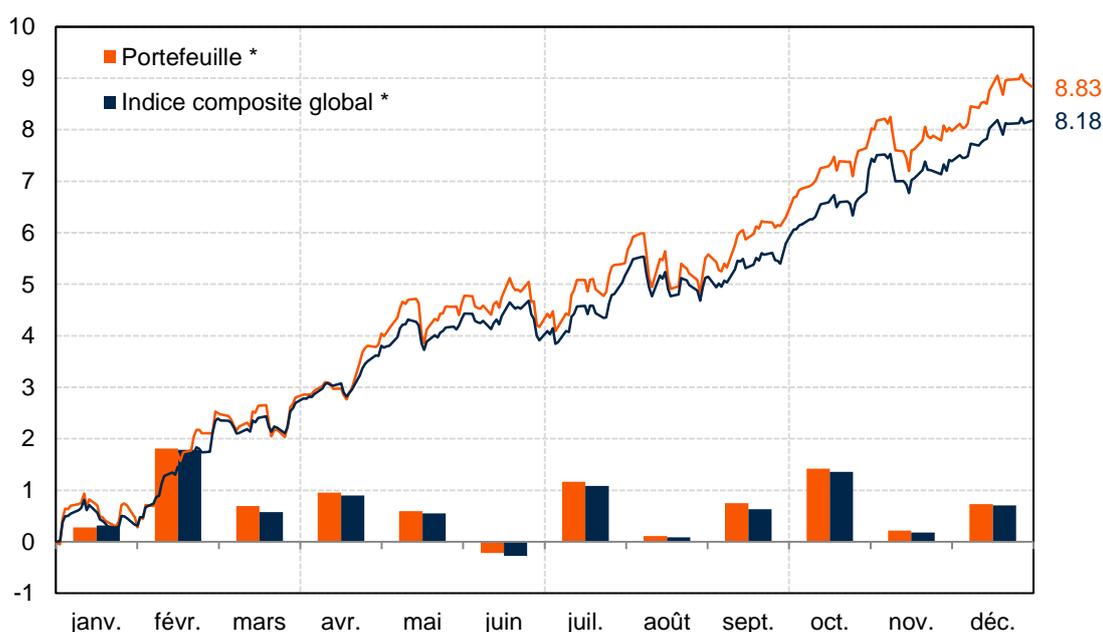
Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute supérieure de 65 points de base²³⁾.

²¹⁾ TWR (Time Weighted Return) est le rendement pondéré dans le temps, indépendamment des apports et retraits ; il correspond dans son principe, à la moyenne géométrique des différents rendements par période.

²²⁾ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance exprimée ci-avant.

²³⁾ 1 point de base = 0.01%.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la performance du portefeuille et de son indice composite global en 2017 (données en %).



Lignes : rendements quotidiens cumulés (%); **Barres** : rendements mensuels (%)

* Couvert contre le risque de change.

Le tableau ci-dessous présente la performance brute des classes d'actifs, y compris le résultat de la couverture monétaire, comparée à leur indice respectif depuis le début de l'année (données en %) :

Placements**	Indice	Performance au 31.12.17 (%)			
		Portefeuille	Indice	Diff.	Contribution
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	0.35	-0.88	1.23	0.01
Prêts	Rdmt constant de 3%	2.86	3.00	-0.14	0.12
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB	0.28	0.13	0.15	0.03
Obligations en ME *	Indice composite oblig. ME *	1.78	1.46	0.32	
Oblig. gov. en ME *	Citigroup WGBI ex CH *	0.25	-0.22	0.47	0.02
Oblig. entreprises en ME *	Barcl. GAC ex CH *	3.46	3.17	0.29	0.29
Actions suisses	SPI	20.06	19.92	0.14	2.07
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	19.63	19.43	0.20	
Actions internationales *	MSCI World DM ex CH *	17.20	16.85	0.35	3.76
Actions marchés émergents	MSCI EM	32.25	31.63	0.62	1.37
Immobilier	Indice composite immobilier	3.67	3.19	0.48	
Immobilier suisse direct	Rdmt constant de 2.7%	2.46	2.70	-0.24	0.51
Immobilier suisse indirect	SXI Real Estate Funds	8.29	6.60	1.69	0.46
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	9.93	17.35	-7.42	
Private equity *	MSCI World DM + 1% *	10.53	17.35	-6.82	0.18
Hedge funds *	HFRX Global Hedge Fund *	-19.57	3.07	-22.64	0.00
Portefeuille *	Indice composite global *	8.83	8.18	0.65	8.83

* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

** Compte tenu de l'arrondi au centième, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les principaux contributeurs à la performance de 8.83% sont les actions internationales (+3.76%), suisses (+2.07%) et des marchés émergents (+1.37%).

A l'exception des hedge funds, toutes les classes d'actifs ont réalisé des performances positives. Les actions des marchés émergents ont affiché la meilleure performance absolue suivies par les actions suisses et internationales.

La surperformance de 0.65% s'explique par la surpondération des actions internationales et des marchés émergents, ainsi que par une bonne sélection de titres dans l'immobilier suisse indirect. Elle a été légèrement réduite par la sous-performance du private equity qu'il convient de nuancer par rapport à la difficulté de choisir une référence adéquate.

6.9.1. Performance des valeurs mobilières

Par la diversification de ses mandataires et la gestion des limites à disposition, la Caisse évite au maximum les intérêts négatifs sur les liquidités, ce qui lui permet d'afficher une performance brute légèrement supérieure à zéro (+0.35%) en 2017. Par contre la performance nette est inférieure à zéro (-0.37%).

Sur l'année, les obligations suisses ont oscillé entre -1.0% et +1.0%, au gré de l'évolution des taux d'intérêt, et ont terminé en territoire tout juste positif (+0.2%). Le gérant actif a généré un peu de surperformance, notamment au deuxième trimestre, grâce à la surpondération des valeurs financières, de la sous-pondération des emprunts d'Etat et d'une durée plus courte que celle de l'indice. Le portefeuille obligataire suisse a ainsi affiché une performance légèrement meilleure que l'indice (+0.3%).

Tout comme en 2016, les obligations d'entreprises en monnaies étrangères (+3.5%) ont réalisé une meilleure performance que leurs consœurs gouvernementales (+0.3%), témoignant d'une augmentation de l'appétit des investisseurs pour le risque. La surperformance des obligations étrangères (+1.8% contre +1.5%) s'explique principalement par le choix des gérants actifs de surpondérer la zone euro et de sous-pondérer les emprunts d'Etat du Royaume-Uni. Les gérants passifs²⁴⁾ sont en ligne avec leur indice respectif.

Après une année 2016 en baisse, le marché des actions suisses a terminé 2017 avec une performance de près 20.0%, tiré notamment par les secteurs des biens de consommation, de la santé, des industries et des financières. La performance du gérant passif est en ligne avec l'indice. Quant au gérant actif, il a fait un tout petit peu mieux que le gérant passif. La surperformance a été générée grâce à une bonne sélection de titres dans l'industrie et la santé, ainsi qu'à la surpondération des matériaux de base. Elle a été réduite par un mauvais choix de titres dans les financières et par la sous-pondération de la technologie. Au niveau des titres, les surpondérations de Sika, Idorsia, Richemont et Clariant sont les principaux contributeurs à la surperformance qui a été réduite par les surpondérations de Swiss Re et Geberit ainsi que par la sous-pondération d'ABB.

Les actions internationales ont été la troisième meilleure source de rendement pour la Caisse (+17.2%) affichant une performance légèrement supérieure à l'indice de référence, cette classe d'actifs étant composée uniquement de gérants passifs.

Les marchés émergents ont réalisé en 2017 la meilleure performance de l'ensemble des classes d'actifs (+31.6%), surpassant les actions internationales de plus de 14.7 points de pourcentage. Ils ont été soutenus par une stabilisation des principales économies émergentes, par le retour en grâce des matières premières, par une amélioration de la croissance des bénéficiaires et par un afflux de capitaux à la recherche de rendement dans un environnement de taux bas. Au niveau du portefeuille, l'un des gérants a passablement souffert de son choix de limiter son exposition en Chine et de favoriser les secteurs défensifs (biens de consommation de base, services publics, santé et télécommunications). Il a perdu près de 1.7 points de pourcentage par rapport à l'indice. Cependant, sur le long terme, ce gérant se classe parmi les meilleurs de sa catégorie. L'autre gérant a, par contre, surperformé de plus de 4.7 points de pourcentage, permettant ainsi à la classe d'actifs de faire mieux que son indice.

²⁴⁾ Au sens de la note de bas de page du chapitre 6.1.



Dans le prolongement des trois années précédentes, 2017 a été très favorable à l'immobilier indirect. Recherché en tant qu'alternative aux liquidités et aux obligations, dont les rendements sont très faibles, voire négatifs, ce dernier a continuellement progressé durant le premier semestre. Il a par contre chuté rapidement entre juillet et novembre lorsque les taux d'intérêt ont commencé à augmenter. Le marché est toutefois reparti à la hausse en décembre permettant à l'indice d'afficher une performance de 6.6% sur l'ensemble de l'année. Par rapport à ce dernier, les gérants actifs ont largement surperformé (+1.7%) en raison d'une bonne sélection dans les fonds de placements et les fondations immobilières.

Le private equity a terminé l'année en hausse de 10.5%. La valorisation du programme d'investissement global lancé fin 2012, complété par deux nouveaux programmes initiés respectivement en novembre 2016 et juin 2017, a augmenté tout au long de l'année et a affiché une performance annuelle de près de 10.8%. Les deux précédents investissements régionaux, dans lesquels la Caisse est engagée de longue date, ont terminé en territoire négatif (-5.0%).

6.9.2. Performance des prêts

Dans un environnement de taux d'intérêt très faibles, le rendement des prêts (+2.9%) assure une stabilité au résultat global de la Caisse année après année. Il est légèrement en retrait par rapport à l'indice en raison du remboursement des Prêts aux Communes et sociétés affiliées (voir chapitre 6.5.2.). La Caisse continue d'offrir des conditions de prêts hypothécaires à taux fixe en ligne avec le marché.

6.9.3. Rendement des immeubles

Conformément à la stratégie de gestion du parc immobilier, le rythme des rénovations est soutenu et par conséquent influence le rendement des immeubles qui s'est établi à 2.5% pour 2017. La performance est légèrement inférieure à celle de l'indice de référence fixé en début d'année (+2.7%), en raison de l'évaluation des immeubles qui est venu péjorer le résultat net de plus de CHF 3 millions par rapport à ce qui était prévu.

Le détail des revenus et charges des immeubles se présente de la manière suivante :

	2017	2016
Loyers encaissés	51'124'978.50	50'800'362.86
Travaux rénovation immeubles	-1'721'362.00	-2'215'330.38
Travaux rénovation objets loués	-5'934'485.53	-5'504'162.10
Frais d'entretien immeubles	-3'873'079.61	-3'910'955.88
Frais d'entretien objets loués	-2'524'131.82	-2'876'832.73
Honoraires gérances	-2'753'248.91	-2'605'834.81
Frais de poursuites	-17'736.81	-30'769.05
Frais de relocation	-67'699.60	-31'835.75
Impôts	-2'919'393.55	-1'959'612.15
Frais à la charge du propriétaire *	-1'534'569.23	-2'258'464.30
Assurances	-683'501.55	-657'697.20
Résultat d'exploitation des immeubles	29'095'769.89	28'748'868.51
Rendement direct	3.57%	3.67%
Part des travaux à charge de la Caisse	-5'440'304.70	-4'425'295.45
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières	0.00	-62'371.00
Ajustement valeur immeubles	-3'657'167.37	791'972.35
Résultat hors exploitation des immeubles	-9'097'472.07	-3'695'694.10
Rendement du capital	-1.12%	-0.47%
Résultat net des immeubles	19'998'297.82	25'053'174.41
Rendement total	2.46%	3.19%
Valeur immeubles pour le calcul du rendement (01.01.)	814'209'783.47	784'649'754.00

* Dont salaires des concierges, part propriétaire des décomptes de charges, etc.



Le résultat d'exploitation des immeubles présente, en francs, un résultat supérieur à l'exercice 2016. Le poste des *Loyers encaissés* augmente en raison de l'augmentation progressive du niveau des loyers suite à des rénovations d'appartements et de la mise en location progressive des immeubles Helvétie 97-99 à La Chaux-de-Fonds et Parcs 77-79 à Neuchâtel.

Les postes *Travaux rénovation immeubles* et *Travaux rénovation objets loués*, qui représentent les travaux lourds effectués sur les immeubles de la Caisse et dans les appartements, illustrent les efforts entrepris dans la rénovation globale du parc. Ils continueront de peser sur les charges au vu du grand nombre d'appartements et immeubles nécessitant des rénovations lourdes, ainsi que diverses mises aux normes.

Les *Frais d'entretien immeubles* et *Frais d'entretien objets loués* ont légèrement diminué par rapport à 2016 et restent globalement en ligne avec les exercices précédents. Ces derniers représentent les travaux d'entretien courant effectués directement par les gérances. Ils varient d'un exercice à l'autre au gré des besoins et du nombre d'appartements qui changent de locataires.

Les *Honoraires gérances* ont augmenté en raison de la mise en location du plus important immeuble de la Caisse à Collombey-Muraz, en Valais, et de la hausse des loyers encaissés.

Le poste *Impôts* est en hausse suite à l'augmentation du pourcentage de taxation par l'Etat et les communes appliqué aux valeurs cadastrales. L'exercice 2017 est également péjoré de manière extraordinaire par le décaissement des droits de mutation relatifs aux immeubles des Cadolles. Les *Frais à charge du propriétaire* sont en baisse par rapport à 2016. Le coût du remplacement du logiciel de gestion informatique de gerance.ne grevait de manière extraordinaire l'exercice 2016. Le poste *Assurances* augmente en raison de la renégociation de la prime d'une police-cadre (déficitaire) liée aux immeubles.

Au niveau du résultat hors exploitation des immeubles, le compte *Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions* varie d'un exercice à l'autre, selon le nombre de chantiers entrepris et l'importance de ces derniers. Pour les rénovations, il représente à chaque bouclement, la différence entre le coût des travaux et la valeur de l'immeuble retenue qui est amortie sur la durée du chantier. Un compte séparé au bilan est ouvert pour chaque chantier. Le poste *Ajustement valeur immeubles* relate la différence globale de la valeur des immeubles entre deux exercices. Les variations principales sont également indiquées au chapitre 6.5.3.

Le taux de vacance du parc s'élève à 3.53% au 31.12.2017 (3.29% au 31.12.2016), hors immeubles en rénovation. Cette augmentation corrobore la hausse générale du nombre de logements vacants constatée dans le Canton de Neuchâtel. Ces dernières années, cette évolution s'observait principalement dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, mais le Littoral présente à son tour un taux de vacance en augmentation. Malgré une qualité de rénovation correspondant aux exigences de la location actuelle et de prix de location revus à la baisse, les grands appartements restent moins prisés en raison très certainement de l'environnement des taux d'intérêt toujours très favorables propices à la propriété privée.

6.9.4. Performance des opérations sur devises à terme

Au premier trimestre, la couverture monétaire a rapporté CHF 1.8 millions, traduisant la baisse du dollar (-1.7%). Au deuxième trimestre, elle a généré un gain de CHF 28.1 millions en raison de la baisse du yen japonais (-5.0%), du dollar (-4.1%) et du dollar australien (-3.7%). Au troisième trimestre, la hausse de toutes les devises face au franc suisse a coûté CHF 30.5 millions. Au quatrième trimestre, elle a enregistré une perte de CHF 20 millions due essentiellement à la hausse de l'euro (+2.3%) et de la livre sterling (+1.4%). Finalement la couverture monétaire aura coûté CHF 20.5 millions sur l'ensemble de l'année 2017, soit 0.50 point de pourcentage de performance.



6.10. Explications des frais de gestion et recettes de la fortune

Le détail des frais de gestion de la fortune se présente comme suit :

Frais de gestion de la fortune	2017		2016	
	En CHF	En % des placements transparents	En CHF	En % des placements transparents
Frais de gestion	15'077'729.05	0.36%	14'415'028.10	0.37%
Frais de gestion externe Titres	10'856'210.37	0.26%	9'971'978.05	0.26%
<i>Honoraires de gestion</i>	<i>4'537'488.30</i>	<i>0.11%</i>	<i>4'153'251.75</i>	<i>0.11%</i>
Frais sur comptes courants	1'201.06	0.00%	684.04	0.00%
Honoraires divers	11'070.00	0.00%	11'070.00	0.00%
Honoraires de gestion	4'525'217.24	0.11%	4'141'497.71	0.11%
<i>Frais indirects TER</i>	<i>6'443'219.84</i>	<i>0.15%</i>	<i>6'299'377.26</i>	<i>0.16%</i>
<i>Rétrocessions</i>	<i>-107'415.22</i>	<i>0.00%</i>	<i>-465'310.11</i>	<i>-0.01%</i>
<i>Securities lending</i>	<i>-17'082.55</i>	<i>0.00%</i>	<i>-15'340.85</i>	<i>0.00%</i>
Frais de gestion interne ¹⁾	1'468'269.77	0.04%	1'427'781.24	0.04%
Frais de gestion immobilier direct ²⁾	2'753'248.91	0.07%	3'015'268.81	0.08%
Frais de dépositaires	191'315.85	0.00%	157'670.31	0.00%
Droits de garde	191'315.85	0.00%	157'670.31	0.00%
Total Expense Ratio (TER)	15'269'044.90	0.36%	14'572'698.41	0.37%
<i>Courtage</i>	<i>114'066.58</i>	<i>0.00%</i>	<i>136'644.78</i>	<i>0.00%</i>
<i>Taxe</i>	<i>4'198.67</i>	<i>0.00%</i>	<i>4'267.50</i>	<i>0.00%</i>
Frais de courtage	118'265.21	0.00%	140'912.27	0.00%
Timbre	150'758.81	0.00%	236'731.80	0.01%
Frais de livraison	11'480.00	0.00%	15'155.00	0.00%
Coûts de transactions et taxes (TTC)	280'504.02	0.01%	392'799.07	0.01%
Frais de reporting	34'830.00	0.00%	34'792.20	0.00%
Honoraires compta titres	41'040.00	0.00%	37'800.00	0.00%
Registre du droit de timbre	0.00	0.00%	7'560.00	0.00%
Frais des consultants ¹⁾	148'528.59	0.00%	156'631.25	0.00%
Organe de révision ¹⁾	25'650.00	0.00%	25'920.00	0.00%
Autorité de surveillance ¹⁾	7'560.00	0.00%	8'313.30	0.00%
Coûts supplémentaires (SC)	257'608.59	0.01%	271'016.75	0.01%
Total des frais de gestion de la fortune	15'807'157.51	0.38%	15'236'514.23	0.39%
Frais d'administration (hors fortune)	3'335'875.00	0.08%	3'692'456.08	0.09%
Total des frais	19'143'032.51	0.46%	18'928'970.31	0.48%
Placements transparents	4'192'434'837.63		3'904'829'787.10	

¹⁾ Voir chapitre 7.8.

²⁾ Dont acquisition du programme de gestion pour gérance.ne en 2016. Comprend les honoraires gérances, les courtiers et les impôts sur gain immobilier.

Proportionnellement aux placements transparents (voir ci-après), les différents types de coûts sont restés sous contrôle puisque les ratios sont identiques, voire en amélioration par rapport à 2016, conformément à la volonté de la Caisse de réduire ses frais. La proportion du *Total des frais* de gestion de la fortune s'améliore ainsi de 1 point de base passant de 0.39% à 0.38%, alors qu'elle était encore de 0.58% en 2013. Sans les frais de gestion interne, le TER s'élève à 0.33% $((15'269'044.90 - 1'468'269.77)/4'192'434'837.63)$.

En absolu, le *Total Expense Ratio (TER)* a augmenté en raison de l'accroissement de la fortune sous gestion. L'augmentation des *Frais de gestion externes Titres* de 0.9 million est compensée par une réduction des *Frais de gestion immobilier direct* de 0.3 million.

Les *Coûts de transactions et taxes (TTC)* ont diminué de CHF 112'295.05 en raison d'un volume de transactions moins important qu'en 2016.



Afin de disposer d'une vision globale, le tableau ci-avant présente également les autres frais de l'administration de la Caisse. L'intégralité des frais de la gestion de la Caisse représente 0.46% de la fortune (0.48 % en 2016).

Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2017	En %
Placements collectifs transparents en matière de frais	3'082'123'827.51	73.43%
Autres actifs transparents	1'110'311'010.12	26.45%
Total des placements transparents en matière de frais	4'192'434'837.63	99.88%
Placements non transparents en matière de frais (voir ci-après)	4'945'622.90	0.12%
Total de l'actif	4'197'380'460.53	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D02/2013 s'élève à 99.88% (2016 : 99.64%).

La liste des placements non transparents est la suivante :

Fournisseur	Nom du produit	Valeur de marché en CHF	En % de l'actif
Fonds immobiliers			
Steiner Investment	Steiner Swiss Development	983'967.00	0.02%
Utilita Management Sàrl	Utilita immobilier d'utilité publique	349'000.00	0.01%
Hedge Funds			
Man Investments	Man Commodity Strategies (Master) Units B	857'548.15	0.02%
Private Equity			
Partners Group	PG Global Value 2017 S.C.a., SICAV-SI	2'755'107.75	0.07%
Total des placements non transparents		4'945'622.90	0.12%

Les fonds immobiliers et de private equity qui figurent dans la liste ci-dessus correspondent à des nouvelles émissions ayant moins de 18 mois d'existence et dont le rapport annuel n'est pas encore disponible. Quant au hedge fund, il est en liquidation et le rapport annuel avec le TER n'est plus publié, mais la Caisse reçoit un relevé de situation chaque trimestre.

6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Des informations en lien avec ce sujet se trouvent également aux chapitres 6.5.2. et 6.5.5.

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 55'926'860.- (CHF 56'557'252 en 2016). La variation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur change ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation par l'employeur. Les acquisitions ou ventes d'immeubles sont prises en considération.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites (voir chapitres 6.2 et 6.3).

Les loyers pratiqués pour les employeurs affiliés sont conformes à ceux du marché.



Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	2017	En % de l'actif	2016	Evolution
Prêts aux communes et sociétés affiliées	0.00	0.00	41'130'000.00	-41'130'000.00
Prêts recap. RFV	72'821'228.35	1.73	74'180'558.65	-1'359'330.30
Prêts hypothécaires aux employeurs	3'496'048.59	0.08	3'587'459.39	-91'410.80
Débiteurs employeurs cotisations	5'020'835.65	0.12	1'453'712.30	3'567'123.35
Montant à recevoir (employeur(s))	0.00	0.00	14'176.65	-14'176.65
Intérêts courus sur prêts aux communes et sociétés affiliées	0.00	0.00	782'335.42	-782'335.42
Intérêts courus sur prêts hypothécaires aux employeurs	0.00	0.00	51.60	-51.60
Total des placements chez l'employeur	81'338'112.59	1.94	121'148'294.01	-39'810'181.42
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	55'926'860.00	1.33	56'557'252.00	-630'392.00



7. EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Débiteurs

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Débiteurs prêts	192'579.25	348'122.75	-155'543.50
Impôt anticipé à récupérer sur titres	6'968'429.25	4'569'229.26	2'399'199.99
Autres débiteurs assurance	373'882.35	433'255.80	-59'373.45
Débiteurs gérances immeubles	157'923.51	39'012.55	118'910.96
Total des débiteurs	7'692'814.36	5'389'620.36	2'303'194.00

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et à terme) représentent des montants (intérêts et amortissements) qui ont été facturés en 2017, sans avoir été payés au 31.12.2017. La somme a été totalement régularisée le 12 avril 2018.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée en mars 2018 par le Global custodian (Credit Suisse). En fonction du montant présumé du droit au remboursement pour l'année civile écoulée, la Caisse récupère l'impôt anticipé trimestriellement selon le système des acomptes. Au 31.12.2017, le montant restant à récupérer est de CHF 6'968'429.25. Les quotes-parts trimestrielles sont ajustées annuellement.

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant de CHF 373'882.35 comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à prevoyance.ne de prêter dans des cas d'invalidité.

En 2017, les *Débiteurs gérances immeubles* se composent de douze comptes courants que la Caisse gère pour chacun de ses mandataires. Seul deux comptes présentent un solde positif, ces derniers sont gérés en externe (copropriété) alors que les dix autres font apparaître un solde négatif (selon chapitre 7.3.).

7.2 Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Actifs transitoires assurance	0.00	0.00	0.00
Actifs transitoires immeubles	71'158.75	258'806.50	-187'647.75
Actifs transitoires prêts	0.00	31.45	-31.45
Actifs transitoires titres	1'347'660.76	1'510'162.87	-162'502.11
Autres actifs transitoires	71'656.70	54'375.00	17'281.70
Total régularisation d'actifs	1'490'476.21	1'823'375.82	-332'899.61

Le poste *Actifs transitoires immeubles* est composé de subventions à recevoir suite à des travaux de rénovation d'immeubles.

Le poste *Actifs transitoires titres* représente les intérêts courus sur titres au 31.12.2017.

Le poste *Autres actifs transitoires* représente diverses charges concernant l'exercice 2018, mais payées en 2017.



7.3 Dettes

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Prestations de libre passage	20'363'407.49	27'002'930.25	-6'639'522.76
Autres dettes assurance	1'432'655.78	1'765'166.37	-332'510.59
Autres dettes immeubles	4'180'223.50	5'687'836.93	-1'507'613.43
Dettes hypothécaire	590'000.00	700'000.00	-110'000.00
Total des dettes	26'566'286.77	35'155'933.55	-8'589'646.78

La diminution de CHF 6'639'522.76 du poste *Prestations de libre passage* est due à la modification de l'article 70 du RAss, avec une entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 (versement de la PLP dans un délai d'un mois et non plus 6 mois).

Le poste *Autres dettes assurance* se compose principalement du montant de CHF 748'009.- correspondant à la prime au Fonds de garantie 2017 et de factures fournisseurs payées début 2018, dont la charge figure sur l'exercice 2017.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent les dix comptes courants, présentant un solde de CHF 3'676'038.50, composé principalement des loyers impayés ou encaissés à l'avance et des décomptes de chauffage.

Dans cette rubrique, figure également un montant de CHF 504'185.- représentant des factures fournisseurs payées début 2018, dont la charge figure sur l'exercice 2017.

La *Dettes hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens est, comme prévu par le contrat, amortie annuellement de CHF 110'000.-.

7.4 Compte de régularisation de passifs

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Passifs transitoires assurance	83'832.00	144'360.00	-60'528.00
Passifs transitoires immeubles	162'514.88	103'003.20	59'511.68
Passifs transitoires prêts	0.00	0.00	0.00
Passifs transitoires titres	393'451.70	311'178.29	82'273.41
Autres passifs transitoires	83'787.95	342'675.15	-258'887.20
Total régularisation de passifs	723'586.53	901'216.64	-177'630.11

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2017 pour la révision des comptes et l'Autorité de surveillance.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de frais concernant l'exercice 2017, pour lesquels les factures n'arriveront qu'en 2018.

Le poste *Passifs transitoires titres* de CHF 393'451.70 représente des frais de gestion du 4^e trimestre 2017.

Les *Autres passifs transitoires* de CHF 83'787.95 représentent le solde encore disponible de la provision de CHF 300'000.- constituée au 31.12.2016, concernant la mise en place du logiciel immobilier pour gérance.ne.



7.5 Réserve de cotisations d'employeurs

Le montant de CHF 2'472'582.- figurant dans la rubrique Réserve de cotisations d'employeurs (RCE) concerne un employeur qui a choisi de transformer sa part à la provision employeur ex-CPC en réserve de cotisations d'employeurs, ceci au 30.09.2017. Ce montant inclut la rémunération de 2.16% pour 3 mois.²⁵⁾

En date du 3 janvier 2018, cette RCE a été utilisée en déduction du paiement des cotisations. Le versement du montant de la rémunération aura lieu après la révision des comptes 2017 par l'organe de révision.

7.6 Produits de l'assurance

	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Cotisations des assurés	116'403'342.40	114'495'995.90	1'907'346.50
Cotisations des employeurs	171'362'182.85	167'709'203.30	3'652'979.55
Total des cotisations	287'765'525.25	282'205'199.20	5'560'326.05
Indemnité de sortie (capitalisation partielle)	0.00	2'906'546.15	-2'906'546.15
Subsides Fonds de garantie LPP	247'021.00	169'887.00	77'134.00
Rachats employeur pour retraites	594'150.00	949'917.00	-355'767.00
Rachats personnels	5'937'814.70	5'269'166.10	668'648.60
Apports de libre passage	47'306'222.59	53'399'165.50	-6'092'942.91
Apports de cotisations d'employeurs	2'459'301.75	0.00	2'459'301.75
Contributions provisions ex-CPC	10'395'291.00	0.00	10'395'291.00
Remboursements divorce	460'039.95	322'713.20	137'326.75
Remboursements EPL	1'959'656.35	2'031'258.15	-71'601.80
Total des apports/remboursements	69'359'497.34	65'048'653.10	4'310'844.24
Total des produits d'assurance	357'125'022.59	347'253'852.30	9'871'170.29

En 2017, le montant plus élevé des cotisations est principalement dû à l'augmentation des salaires cotisants.

Le poste *Indemnité de sortie (capitalisation partielle)* concerne l'article 10, alinéa 3, de la LCPFPub selon lequel, en cas de résiliation de l'affiliation, ainsi qu'en cas de sortie de tout ou partie du personnel assuré d'un employeur, ce dernier doit verser à la Caisse la différence entre les capitaux de prévoyance à 100% et ceux calculés au taux de couverture de la Caisse (indemnité de sortie). Aucune sortie d'employeur n'a eu lieu en 2017.

Les postes *Financement retraites employeurs*, *Rachats personnels*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2^e partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Le poste *Apports de cotisations d'employeurs* concerne un employeur qui a choisi de transformer sa part à la provision employeur ex-CPC en réserve de cotisations d'employeurs (voir chapitre 7.5).

Le poste *Contributions provisions ex-CPC* représente le coût des rentes compensatoires de retraite pour les assurés actifs ex-CPC, ainsi que le coût de l'adaptation des prestations pour bénéficiaires des rentes ex-CPC, prises en charge par les provisions ex-CPC. Il en résulte un effet neutre dans le compte d'exploitation (voir chapitre 5.4).

Le détail des cotisations 2017 se présente comme suit :

²⁵⁾ Performance nette de prevoyance.ne, sous déduction des frais annuels de gestion (0.5 %) selon Art. 93quater du RAss.

Détail des cotisations 2017	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	102'901'036.35	152'379'377.00	255'280'413.35
Cotisations dispositions particulières PPP	7'397'084.65	9'834'599.05	17'231'683.70
Cotisations plan complémentaire médecins	418'459.70	418'459.70	836'919.40
Cotisations des assurés risques et en congé	82'507.85	5'152.65	87'660.50
Rappels de cotisations	5'604'182.70	8'724'239.40	14'328'422.10
Cotisations d'assainissement**	71.15	355.05	426.20
Total des cotisations	116'403'342.40	171'362'182.85	287'765'525.25

* les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2

** Correction rétroactive sur des exercices précédents.

7.7 Charges de l'assurance

Détail des rentes versées	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Rentes de vieillesse	175'556'353.80	169'723'808.90	5'832'544.90
Rentes pont-AVS temporaire *	8'755'635.75	8'928'955.45	-173'319.70
Rentes de survivants	34'273'254.10	33'778'859.45	494'394.65
Rentes d'invalidité	9'351'333.85	9'532'086.25	-180'752.40
Rentes d'enfants de retraité	664'189.75	692'485.55	-28'295.80
Rentes d'enfants d'invalidé	701'010.00	589'294.00	111'716.00
Rentes d'orphelin	507'640.60	562'184.95	-54'544.35
Total des rentes	229'809'417.85	223'807'674.55	6'001'743.30
Détail des autres prestations versées	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	73'940'360.09	82'664'274.12	-8'723'914.03
Versements anticipés pour la propriété du logement	12'455'000.95	10'216'032.95	2'238'968.00
Versements anticipés lors de divorces	5'225'870.41	5'611'965.75	-386'095.34
Versements de capitaux à la retraite *	16'963'855.25	14'571'669.45	2'392'185.80
Versements de capitaux en cas de décès*	160'000.00	214'566.45	-54'566.45
Autres charges d'assurance *	203'114.36	90'125.27	112'989.09
Autres recettes d'assurance *	-605'397.34	-327'495.45	-277'901.89
Total des autres prestations versées	108'342'803.72	113'041'138.54	-4'698'334.82
Total des charges d'assurance	338'152'221.57	336'848'813.09	1'303'408.48

* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 25'477'208.02.

Les postes des versements aux assurés (2^e partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Le poste *Versements anticipés lors de divorces* inclut des montants de libre passage pour les actifs et les invalides (deux cas) suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce au 1^{er} janvier 2017.

Les *Autres charges d'assurance* se composent principalement d'un montant de CHF 188'506.70 restitué à un employeur concernant une indemnité de sortie payée en 2016.



Les *Autres recettes d'assurance* se composent de prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse (CHF 381'408.69), ainsi que des rentes versées dans le cadre du contrat Swisslife (CHF 9'050.80). S'ajoute un montant de CHF 214'937.85, représentant la part à la provision employeur de prévoyance.ne, suite à la liquidation des fonds résiduels de la Caisse de pensions du personnel communal de la Chaux-de-Fonds (ex-CPC).

7.8 Frais administratifs

	2017	2016	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'650'008.36	1'618'645.79	31'362.57
Frais d'administration (hors fortune)	3'335'875.58	3'692'456.08	-356'580.50
Total des frais administratifs	4'985'883.94	5'311'101.87	-325'217.93

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Administration*	Gérance	Total
Charges de personnel	1'243'057.41	2'674'587.50	1'129'107.78	5'046'752.69
Recapitalisation	7'000.00	11'700.00	7'300.00	26'000.00
Impression, envoi, papier	20'523.75	74'982.24	31'750.76	127'256.75
Locaux	95'268.75	160'402.85	97'217.80	352'889.40
Fonctionnement des organes	36'824.00	105'236.10	13'524.00	155'584.10
Informatique	83'224.55	279'804.38	66'503.20	429'532.13
Organe de révision	25'650.00	42'750.00	26'600.00	95'000.00
Autorité de surveillance	7'560.00	17'600.00	7'840.00	33'000.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	44'388.00	0.00	44'388.00
Frais des consultants	148'528.59	37'395.35	3'076.90	189'000.84
Frais divers	353.88	406.40	11'777.30	12'537.58
Recettes diverses	-17'982.57	-113'377.24	-202'266.40	-333'626.21
Total des frais administratifs (y compris <u>gérance.ne</u>)	1'650'008.36	3'335'875.58	1'192'431.34	6'178'315.28
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'192'431.34	-1'192'431.34
Total des frais administratifs	1'650'008.36	3'335'875.58	0.00	4'985'883.94

*Comprend le secteur Assurance, ainsi que les secteurs transversaux, tels que l'administration financière, SCI et informatique.

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne sont attribués aux comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse.

La rubrique *Recapitalisation* tient compte du fait que prévoyance.ne doit prévoir dans ses comptes le versement qu'elle devra effectuer, en tant qu'employeur, à l'horizon de 2019 pour l'apport supplémentaire de CHF 60 millions. La part totale de prévoyance.ne à l'apport supplémentaire représente CHF 129'800.-, valeur au 01.01.2014, sans tenir compte de l'évolution de l'IPC. Depuis 2014 et jusqu'en 2018, le montant de CHF 26'000.- est à prévoir annuellement. Après la provision de la quatrième tranche, le total s'élève au bilan à CHF 104'000.- au 31.12.2017.

Au 31.12.2014, ainsi qu'au 31.12.2015, la rubrique *Recapitalisation* tenait également compte de la part de prévoyance.ne au découvert résiduel dû en 2039 selon l'article 4, alinéa 3 LCPFPub. Or, le Grand Conseil a pris la décision d'abroger cet alinéa le 24.05.2016. Aucune charge n'a donc été portée dans les comptes de prévoyance.ne depuis le 31.12.2016 à cet effet. Toutefois, compte tenu des coûts qui seront mis à charge des employeurs dans le cadre du changement de plan d'assurance, la provision existante n'a pas été dissoute. Au 31.12.2017, son solde reste identique à celui du 31.12.2015, soit CHF 179'000.-.

Les frais administratifs globaux de 2017 ont diminué de CHF 325'217.93 par rapport à 2016 (-6.1%). Les principales rubriques touchées par cette diminution sont les charges du personnel CHF 87'922.- et les charges de fonctionnement des organes pour environ CHF 31'253.-.

Le budget global 2017 voté par le Conseil d'administration a été respecté et les frais administratifs par assuré s'élèvent à CHF 184.- (CHF 198.- en 2016 selon base de calcul de l'effectif détaillée au chapitre 1.6.). La Caisse se trouve toujours en-dessous de la moyenne du coût par assuré des caisses de pensions publiques qui s'élève à CHF 244.- (CHF 217.- en 2016).²⁶⁾

²⁶⁾ Source : étude Swissscanto 2018 basée sur les données au 31.12.2017.



8. DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So) écrivait le 19.01.2017 à toutes les institutions ayant choisi le système de la capitalisation partielle pour leur demander de lui transmettre un nouveau plan de recapitalisation pour le 30.09.2017.

Le 05.07.2017, l'As-So écrivait à la Caisse afin de demander la production d'une solution alternative à celle proposée à l'Etat.

En attente du traitement du dossier par le Grand Conseil, en lien avec la baisse de l'espérance moyenne de rendement, la Caisse a dialogué au cours de l'exercice 2017 avec l'As-So afin d'obtenir la souplesse nécessaire lui permettant de présenter le nouveau plan de recapitalisation après les décisions du Grand Conseil.

Le 30.11.2017, le Conseil d'administration décidait d'un plan alternatif en primauté des prestations si les décisions du Grand Conseil devaient tarder. Le 13.12.2017, l'As-So approuvait la poursuite de la gestion selon le système de la capitalisation partielle pour prevoyance.ne.

L'As-So a également été impliquée dans les dossiers de l'ex-CPC et de la FPMSP (Fondation de prévoyance du personnel de la Maison de Santé de Préfargier).

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant.

9.2. Mise en gage d'actifs

A l'exception de l'immeuble à Ecublens, aucun autre actif de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

9.4. Liquidations partielles

Néant.

9.5. Separate Accounts

Néant.

9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.



9.7. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants lui soit restituée, y compris les commissions d'état²⁷ et les indemnités liées aux activités de distribution.

La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats. De ce fait, les rétrocessions tendent à diminuer comme cela a été le cas entre 2016 et 2017.

9.8. Procédures juridiques en cours

A fin 2017, la Caisse compte trois procédures en cours.

Une procédure concerne le secteur assurance avec une action de droit administratif ouverte auprès du Tribunal cantonal au sujet de la contestation du montant attribué au 31.12.2009 au sein de la CPC afin de compenser 3 ans de pont-AVS.

Une procédure civile est en cours dans le secteur gestion de fortune contre un ancien gestionnaire externe afin de déterminer si toutes les rétrocessions, commissions et indemnités liées aux activités de distribution ont été signalées et restituées.

Une procédure pénale a été ouverte dans le même but, le 20 novembre 2017, contre le même gestionnaire, vu les difficultés à obtenir lesdits renseignements dans la procédure civile.

La procédure civile est suspendue pour la durée de la procédure pénale et la procédure pénale est, quant à elle, en cours d'instruction.

Une association professionnelle a contesté la répartition des sièges au Conseil d'administration, avec effet au 01.07.2017, auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So). La Caisse a transmis sa réponse dans le délai imparti et reste dans l'attente de la décision de l'As-So.

9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Lors de sa séance du 20.02.2018, le Grand Conseil a modifié la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) pour un passage à la primauté des cotisations au 01.01.2019. Cette réforme est le résultat d'analyses approfondies et d'un constat clair aussi bien au sein des instances politiques que du Conseil d'administration de prévoyance.ne. Le changement de primauté permettra à la Caisse de pensions d'être mieux préparée pour l'avenir et de réagir de manière plus adaptée aux fluctuations des marchés boursiers. Dans le but de compenser en partie le soutien moindre attendu des intérêts à la constitution des prestations futures, le Grand Conseil a prévu le financement de mesures compensatoires, ainsi qu'une cotisation d'épargne supplémentaire répartie entre les assurés actifs et les employeurs affiliés.

Pour le personnel de prévoyance.ne assuré à la Caisse, le coût des mesures compensatoires s'élève à CHF 470'000.-. Une partie est déjà financée par la provision de CHF 179'000.- figurant au bilan. Selon le budget de fonctionnement 2018, validé par le Conseil d'administration le 30.11.2017, le solde sera pris en charge sur l'exercice 2018.

Conformément à la LCNP (Loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie) du 05.03.2008, le Conseil d'Etat a défini que le personnel affilié à la FPMSP devait être affilié à prévoyance.ne.

²⁷ Terme utilisé dans les fonds de placement pour désigner les indemnités de distribution de la part des promoteurs de produits.

Initialement l'affiliation avait été agendée au 01.01.2018. Toutefois, au vu du changement de plan d'assurance prévu au 01.01.2019 par décision du Grand Conseil du 20.02.2018, et afin de respecter le principe d'égalité de traitement entre les assurés, il a été convenu d'affilier ce personnel à prévoyance.ne au 01.01.2019, permettant ainsi aux assurés concernés de ne subir qu'un seul changement de plan d'assurance.

Par contre, vu l'avancement des travaux, la FPMSP a demandé à prévoyance.ne de gérer la fortune de son institution au cours de l'année 2018. Le Conseil d'administration a accepté cette mission et les liquidités pour CHF 58'145'310.- ont été livrées le 03.01.2018. Ce montant est géré conformément à la stratégie de placements de prévoyance.ne et sera rémunéré au taux de rendement net de la Caisse.



11. ATTESTATION DE L'EXPERT AGREE EN MATIERE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 63.1 %, un taux de couverture de 54.8 % et un taux de couverture des actifs de 5.0 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- **L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur en raison de la baisse de l'espérance de performance. Toutefois, le Conseil d'administration a déjà pris des mesures afin que le plan de financement soit respecté sur la durée de celui-ci et une modification du plan de prévoyance est à l'étude.**
- Les provisions techniques constituées à fin 2015 sont conformes aux exigences réglementaires.
- **Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées inadéquates à la date de l'expertise. Une provision technique permettant de financer la baisse du taux d'intérêt technique à 2.25 % pour les bénéficiaires de rentes est toutefois constituée. Un tel taux technique, ainsi que les bases techniques LPP 2015 sont considérés dans les plans étudiés par le Conseil d'administration.**

STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP

Lausanne, le 23 mai 2016

SÉBASTIEN VIQUERAT
Mandataire commercial
Actuaire ASA



***Caisse de pensions de la
fonction publique du canton
de Neuchâtel***

La Chaux-de-Fonds

***Rapport
de l'organe de révision
au Conseil d'administration
sur les comptes annuels 2017***



Rapport de l'organe de révision **au Conseil d'administration de la Caisse de pensions de la** **fonction publique du canton de Neuchâtel** **La Chaux-de-Fonds**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 36 à 79 du présent rapport de gestion 2017 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 présentent un excédent de passif de CHF 1'869'409'444.81. Le taux de couverture global selon l'art. 72a LPP s'établit dès lors à 56.7%. Le plan de financement établi par le Conseil d'administration, approuvé par le Grand Conseil et validé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est respecté.

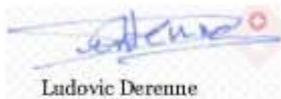
Le degré de couverture se monte à 68.9% selon l'article 44 al. 1 OPP2. La différence entre le degré et le taux de couverture reflète la réserve de fluctuation de valeur de CHF 734'554'953.85.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Ludovic Derenne
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 28 juin 2018

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITE	3
INTRODUCTION	3
1. <i>En bref</i>	<i>3</i>
2. <i>Chiffres clés</i>	<i>5</i>
ACTIVITES	6
3. <i>Principes généraux et stratégie</i>	<i>6</i>
3.1. But et orientations	6
3.2. Stratégie globale	6
3.3. Administration	6
3.4. Recapitalisation	7
3.5. Degré et taux de couverture	7
3.6. Réserve de fluctuation de valeur	9
3.7. Activités annuelles	10
4. <i>Assurance</i>	<i>11</i>
4.1. Contexte de la prévoyance professionnelle	11
4.2. Activités annuelles	11
4.3. Evolution des effectifs et du rapport démographique)	13
4.4. Employeurs	16
4.5. Prestations	17
4.6. Cash-flows	18
5. <i>Placements</i>	<i>19</i>
5.1. Contexte économique et des marchés	19
5.2. Performance de la Caisse	19
5.3. Activités annuelles	20
5.4. Gouvernance et stratégie de placements	22
5.5. Mise en œuvre de la stratégie de placements	22
6. <i>gérance.ne</i>	<i>24</i>
6.1. Objectifs et politique	24
6.2. Activités	24
Mutations de locataires et travaux	24
Marché du logement	25
Procédures et contestations	25
GOVERNANCE	26
7. <i>Structure organisationnelle</i>	<i>26</i>
7.1. Généralités	26
7.2. Contrôles	27
8. <i>Organes</i>	<i>28</i>
8.1. Conseil d'administration	28
8.2. Bureau du Conseil d'administration	29
8.3. Commission d'assurance	30
8.4. Commission de placements	30
8.5. Direction	31
OBJECTIFS ET CONCLUSION	32
9. <i>Objectifs et projets en 2018 - 2019</i>	<i>32</i>
10. <i>Conclusion</i>	<i>34</i>
COMPTES ANNUELS	36
BILAN	36
COMPTE D'EXPLOITATION	38

ANNEXE	40
1. BASES ET ORGANISATION	40
1.1. <i>Forme juridique et but</i>	40
1.2. <i>Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP</i>	40
1.3. <i>Indication des lois et règlements.....</i>	40
1.4. <i>Organe suprême, gestion et droit à la signature.....</i>	41
1.5. <i>Expert agréé, organe de révision et principaux tiers</i>	41
1.6. <i>Employeurs</i>	42
2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BENEFICIAIRES DE RENTES.....	44
3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT	46
3.1. <i>Explication des plans de prévoyance.....</i>	46
3.2. <i>Financement, méthodes de financement.....</i>	46
3.3. <i>Autres informations sur l'activité de prévoyance.....</i>	47
4. PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES	48
4.1. <i>Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.....</i>	48
4.2. <i>Principes comptables et d'évaluation.....</i>	48
4.3. <i>Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes</i>	48
5. COUVERTURE DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE	49
5.1. <i>Nature de la couverture des risques et réassurance</i>	49
5.2. <i>Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs</i>	49
5.3. <i>Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins).....</i>	49
5.4. <i>Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes</i>	49
5.5. <i>Bases techniques, provisions techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel.....</i>	50
5.6. <i>Réserves Employeurs ex-CPC et provisions ex-CPC</i>	51
5.7. <i>Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP ..</i>	54
5.8. <i>Résultat de la dernière expertise actuarielle.....</i>	55
6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	56
6.1. <i>Organisation de l'activité de placements, règlements sur les placements</i>	56
6.2. <i>Respect des limites de placements selon OPP2</i>	58
6.3. <i>Extension des possibilités de placements</i>	58
6.4. <i>Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur</i>	58
6.5. <i>Présentation des placements par catégories.....</i>	59
6.5.1. <i>Evolution des valeurs mobilières</i>	59
6.5.2. <i>Evolution des prêts et placements chez l'employeur</i>	60
6.5.3. <i>Evolution des immeubles.....</i>	60
6.5.4. <i>Evolution des opérations sur devises à terme</i>	61
6.5.5. <i>Allocation stratégique</i>	61
6.6. <i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</i>	62
6.7. <i>Autres engagements.....</i>	62
6.8. <i>Prêts de titres (Securities lending)</i>	63
6.9. <i>Performance des placements</i>	63
6.9.1. <i>Performance des valeurs mobilières</i>	65
6.9.2. <i>Performance des prêts</i>	66
6.9.3. <i>Rendement des immeubles.....</i>	66
6.9.4. <i>Performance des opérations sur devises à terme.....</i>	67
6.10. <i>Explications des frais de gestion et recettes de la fortune.....</i>	68
6.11. <i>Explications relatives aux placements chez l'employeur</i>	69
7. EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	71
7.1. <i>Débiteurs</i>	71
7.2. <i>Compte de régularisation d'actifs.....</i>	71
7.3. <i>Dettes</i>	72



7.4	Compte de régularisation de passifs.....	72
7.5	Réserve de cotisations d'employeurs.....	73
7.6	Produits de l'assurance	73
7.7	Charges de l'assurance.....	74
7.8	Frais administratifs	75
8.	DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE.....	77
9.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE	77
9.1.	Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2).....	77
9.2.	Mise en gage d'actifs	77
9.3.	Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur	77
9.4.	Liquidations partielles.....	77
9.5.	Separate Accounts.....	77
9.6.	Responsabilité solidaire et cautionnements.....	77
9.7.	Rétrocessions	78
9.8.	Procédures juridiques en cours	78
9.9.	Opérations particulières et transactions sur la fortune	78
10.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN.....	78
11.	ATTESTATION DE L'EXPERT AGREE EN MATIERE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE.....	80
12.	RAPPORT DE REVISION	81
	TABLE DES MATIERES	84

